

RAPPORT FINANCIER

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
LA BANQUE DE DEMAIN

2017



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL	P 4
Contexte économique et financier	p 4
Activité et résultats du groupe	p 6
Analyse par secteur d'activité	p 8
Résultats par activité et reporting par pays	p 9
Fonds propres et exposition aux risques	p 11
ÉTATS FINANCIERS	P 26
Bilan	p 26
Compte de résultat	p 27
Tableau de variation des capitaux propres	p 28
Tableau des flux de trésorerie nette	p 30
Annexes	P 32
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	P 100

RAPPORT DE GESTION

du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel sur les comptes consolidés de l'exercice 2017

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2017 : UNE ACCÉLÉRATION GÉNÉRALISÉE DE LA CROISSANCE

Le regain de visibilité politique a favorisé l'accélération de la croissance mondiale tout au long de l'année, portée notamment par la zone euro et les États-Unis. Celle-ci a franchi un nouveau palier en 2017, ce qui a alimenté le mouvement de hausse des marchés actions, sans toutefois se traduire par une hausse des taux obligataires. Le retour de la confiance, jumelé avec des conditions financières qui sont restées avantageuses, a contribué au rebond de l'investissement dans les pays développés. En fin d'année, ces éléments ont participé à la légère reprise des pressions inflationnistes, quoique très lentes à se matérialiser, ce qui ouvre la voie à la poursuite de la réduction graduelle du caractère accommodant des politiques monétaires.

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU RISQUE POLITIQUE

La première moitié de l'année a été marquée par les échéances électorales en zone euro et par les premiers pas à la tête des États-Unis de Donald Trump. L'échec de la réforme du système de santé Obamacare (en mars 2017) a constitué un point d'inflexion, qui a initié une rechute des taux d'intérêt, et du dollar face aux principales devises, inversant les mouvements observés après l'élection de D.Trump en novembre 2016. Ce mouvement sur les devises s'est amplifié avec l'absence d'accident lors de la saison électorale en Europe. Le résultat des élections françaises a permis de rassurer les entreprises et les investisseurs à l'échelle de la planète, ce qui s'est traduit par un rebond de la croissance européenne et de la monnaie unique. À l'inverse, l'horizon s'est assombri au Royaume-Uni compte tenu du manque de visibilité lié aux

négociations sur le « Brexit » (et aussi de l'échec électoral de Theresa May en juin dernier). En conséquence, l'activité britannique a entamé sa phase de ralentissement, ce qui marque une rupture avec l'accélération au sein des autres zones.

Au troisième trimestre, si le risque géopolitique en Corée du Nord a peu entamé la confiance des marchés, il a favorisé, temporairement, un mouvement de fuite des capitaux vers certaines « valeurs refuges » (notamment l'or et le yen). Les indices asiatiques ont, quant à eux, peu souffert de cette situation, portés par la bonne tenue de la conjoncture internationale.

Sur la fin d'année, les échéances électorales se sont multipliées sans pour autant heurter la dynamique de croissance. L'absence de majorité pour Angela Merkel l'a obligée à entamer les négociations avec les libéraux et les verts, puis seulement avec le SPD (socialistes) afin de former une coalition capable de gouverner. En outre, la situation en Catalogne depuis le référendum du mois d'octobre a continué de s'apaiser avec la victoire en demi-teinte seulement, des indépendantistes aux élections de décembre.

SYNCHRONISATION DE LA CROISSANCE À L'ÉCHELLE MONDIALE

En zone euro, l'absence d'accident lors des différentes échéances politiques a favorisé un très net rebond de la croissance au cours des deux derniers trimestres. Celui-ci s'explique par des facteurs domestiques (hausse des dépenses de consommation et reprise de l'investissement des ménages et des entreprises) qui ont pris le relais de la vigueur du commerce mondial. Si l'accélération de la croissance s'est d'ores et déjà diffusée à l'ensemble de la zone, ce n'est toujours pas le cas des pressions inflationnistes. L'année 2017 aura toutefois été marquée par la dissipation des risques déflationnistes (réduction

généralisée des prix) ce qui a conduit la BCE à faire évoluer sa politique monétaire dans un sens moins accommodant. La réduction rapide du chômage a commencé à alimenter l'intensification des pressions salariales, ce qui laisse entrevoir une remontée graduelle et lente de l'inflation.

Aux États-Unis, malgré un exécutif instable, la croissance a continué d'accélérer, repassant au-dessus du seuil de 2 %, ce qui a porté les actions américaines, mais sans capacité à initier un mouvement d'appréciation ni pour les taux souverains ni pour le dollar. Pour repartir de l'avant, l'économie s'est avant tout appuyée sur une demande solide. Les ménages bénéficient d'un environnement porteur avec un marché du travail proche du plein emploi. Si l'accélération des salaires s'est fait attendre, la possible surchauffe du marché du travail et la volonté d'éviter la formation de bulles financière ont conduit la Fed à poursuivre son resserrement monétaire, et cela malgré le ralentissement de l'inflation sous-jacente jusqu'au T3-2017. La banque centrale a donc terminé l'année sur un total de trois hausses des taux directeurs, et s'apprête à changer de direction avec la nomination d'un nouveau gouverneur (Jérôme Powell) largement sur la même ligne que la présidente actuelle, Janet Yellen.

En Chine, le gouvernement a confirmé, lors du congrès du Parti Communiste de la mi-octobre, que la lutte contre la pollution et le surendettement de l'économie constituaient ses priorités. La politique visant à rendre la croissance plus soutenable et durable suit donc son cours, les autorités continuant à piloter l'économie afin d'éviter un accident brutal. Si cette approche est rassurante, elle a pour corollaire le ralentissement de la croissance économique.

Enfin, sur le front des matières premières, l'année 2017 a été marquée par la prolongation des accords de baisse de production de pétrole par l'OPEP et la Russie. Cette stratégie a fini par fonctionner, si bien que le baril de Brent a fini l'année au-dessus de 66 dollars. La rapidité de sa hausse depuis mi-juin alimente l'inflation à court terme.

EN FRANCE, LA VOLONTÉ DE RÉFORME DU NOUVEAU GOUVERNEMENT A ALIMENTÉ LE REBOND DE LA CROISSANCE.

L'élection d'Emmanuel Macron, accompagnée d'une large majorité à l'Assemblée Nationale, a marqué un tournant l'année passée. Le gouvernement a cherché à maintenir un cap réformateur et la confiance des ménages et entreprises s'est inscrite en nette hausse sur la 2^e partie de l'année, pour atteindre des points hauts historiques. La volonté du gouvernement de mener les réformes du marché du travail et de la fiscalité du capital s'est confirmée au travers des ordonnances et de la loi de Finances votées à l'automne. La croissance n'a cessé de surprendre à la hausse et a été principalement tirée par la demande, avec le rebond de l'investissement et de la consommation. Cet environnement conjoncturel reste favorable à l'assainissement des finances publiques, qui reste au cœur des arbitrages du gouvernement. Enfin, l'année 2017 marque un cru exceptionnel pour le marché immobilier français qui a connu une forte augmentation du nombre de transactions sur le neuf comme l'ancien, induisant une forte appréciation des prix.

Pour conclure, force est de constater que la confiance a atteint des points hauts dans les pays développés, mais aussi au sein des pays émergents en fin d'année dernière, participant à l'accélération de la croissance mondiale. En 2018, aux États-Unis, la réforme fiscale viendra amplifier le regain d'activité généré par la reprise de l'investissement. En zone euro, la levée du risque politique et les bonnes perspectives permettent de tableer sur une croissance élevée, qui se diffuse dans l'ensemble des pays. Ce contexte économique et financier rend les politiques monétaires accommodantes des banques centrales de moins en moins nécessaires.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a décidé d'établir des comptes consolidés au niveau national en référentiel IFRS, tel qu'adopté par la Commission européenne, bien qu'il ne soit pas coté.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le conseil d'administration lors de sa séance du 7 mars 2018, qui a soumis également le présent rapport à l'approbation de l'assemblée générale.

Les principales modifications du périmètre de consolidation sont liées à :

- la mise en résolution de Banco Popular Espanol ;
- la prise de contrôle d'HelloAsso, et ;
- les acquisitions d'Izimmo et Pumpkin.

À noter l'effet « année pleine » sur les entités GE et la sortie de la cote du CIC.

LA MARGE D'INTÉRÊT (7 123 M€) PROGRESSE POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2 ANS (+ 3,2 %)

La marge nette sur les établissements de crédit contribue majoritairement à cette variation, améliorant le solde négatif constaté l'année dernière (- 18 M€). Le contexte des taux bas impacte fortement les opérations JJ et à terme.

La marge nette sur les opérations avec la clientèle (8 468 M€) diminue légèrement.

Les différentes composantes de la marge d'intérêt sont liées notamment, aux variations des postes suivants :

Dépôts clientèle (374 176 M€) (soit + 4,5 %)

Les variations reflètent la situation économique, dont notamment les conditions de taux :

- les comptes ordinaires créditeurs (143,0 Mds€, soit + 16,8 Mds€), liés à la position d'attente des détenteurs dans le contexte de taux ;
- les plans épargne logement (41,4 Mds€) s'accroissent de 2,9 Mds ;
- les livrets ordinaires (38,4 Mds€) progressent de 7,1 % (+ 2,5 Mds€) ;
- les livrets bleu et A (42,1 Mds€) augmentent de 6,6 % ;

Rappelons que ces encours sont centralisés auprès de la CDC à hauteur de 24,2 Mds€, le taux de centralisation s'élevant à 42,2 % pour l'année 2017 (LEP et capitalisation inclus ; 43,8 % fin 2016).

Prêts et créances sur la clientèle (435 026 M€) (soit + 4,8 %)

Les crédits à l'habitat (50,1 % du total des crédits) représentent un encours de 218,0 Mds€, en progression de 4,7 %, grâce à une production de niveau élevé.

Les crédits d'équipement atteignent 98,8 Mds€ (22,7 % du total des encours), en progression de 11,9 %. Les crédits d'affacturage (13,1 Mds€) enregistrent également une croissance soutenue (+ 14,1 %). Quant aux encours de crédit-bail (16,3 Mds€), ils restent bien orientés (+ 4,1 %).

Les crédits à la consommation (42,1 Mds€ soit 9,7 % du total des encours) poursuivent leur développement rapide (+ 6,5 %), provenant d'une production dynamique dans les réseaux et les filiales spécialisées.

Les **COMMISSIONS** progressent de 7,5 %, principalement grâce aux commissions de comptes, monétique et financières.

Les **PRODUITS NETS SUR LES AUTRES ACTIVITÉS** (4 888 M€) s'accroissent de 774 M€ (+ 18,8 %), grâce aux activités d'assurances et aux autres produits nets qui progressent grâce aux pôles EI et La Française.

Les **RÉSULTATS SUR LES PORTEFEUILLES EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT ET AFS** atteignent 1 504 M€ contre 1 872 M€ en 2016 (cessions de titres notamment).

CONDUISANT À UNE PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE (17,7 MDS€, + 5,5 %).

LES FRAIS GÉNÉRAUX (11,1 MDS €) S'ACCROISSENT DE 3,7 %. Près de la moitié de la hausse résulte de l'effet année pleine des variations de périmètre (+ 167 M€, GE principalement). Retraités, la hausse est limitée à 2,1 %.

Les **CHARGES DE PERSONNEL** (6 436 M€) progressent de 252 M€. A périmètre constant (+ 2,7 %), contribuent principalement l'intéressement et la participation (+ 66 M€), ainsi que les salaires et traitements.

L'effectif moyen du groupe Crédit Mutuel progresse légèrement de 0,6 % en 2017 à 82 177 personnes (en équivalent temps plein).

Les **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION** (3 992 M€) augmentent de 222 M€ (+ 5,9 %), du fait des variations de périmètre (+ 75 M€), des provisions pour charges administratives et des services extérieurs (dont l'entretien et la maintenance). À noter que les impôts et taxes, contributions diverses sont en recul de 12 M€ (dont FGDR : 11 M€) et ce malgré l'accroissement de la charge FRU (+ 28 M€). La contribution au Fonds de résolution unique (FRU) est comptabilisée en charges à hauteur de 85 % pour les entités françaises et 100 % pour les entités étrangères, soit 133 M€. Les 15 % restant sont comptabilisés à l'actif en engagement de paiement collatéralisé.

Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** (641 M€) diminuent de 80 M€ (- 11,1 %), quasi exclusivement sur les immobilisations incorporelles d'exploitation du fait de dépréciations comptabilisées en 2016.

Au final, le coefficient d'exploitation s'améliore à 62,4 % contre 63,5 % au 31.12.2016.

Le **COÛT DU RISQUE S'ACCROIT** sous l'effet de la hausse du risque non avéré de 91 M€, tandis que le risque avéré est en recul de 63 M€.

En matière de qualité des risques, le taux de crédits douteux s'établit à 3,3 % contre 3,9 % à la clôture précédente. Hors provision collective, le taux de couverture s'établit à 55,6 % contre 58,8 % en 2016.

Les **GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS** (3 M€) sont en baisse de 40 M€ en raison de la non récurrence des opérations 2016 (cessions d'immeubles).

Les évolutions constatées en 2017 sur la quote-part des entités mises en équivalence et sur la variation de valeur des écarts d'acquisition concernent les entités du Maghreb.

La **CHARGE FISCALE** (2 326 M€) progresse de 631 M€ (+ 37,2 %), en raison de la contribution exceptionnelle sur les résultats (337 M€).

SE TRADUISENT PAR UN RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) EN RETRAIT (2 978 M€, - 8,5 %, + 13,2 % HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS). LES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE POURSUIVENT NÉANMOINS LEUR PROGRESSION 52 370 M€ (+ 5,7 %)

Cette progression provient essentiellement de :

- une augmentation du capital de 60 M€ (10 052 M€) ;
- l'incorporation d'une grande part du résultat annuel 2016 en réserves ;
- le résultat de l'exercice 2017 : 2 978 M€ et ;
- les plus-values nettes latentes du groupe (1 941 M€, contre 1 874 M€ en 2016), soit + 67 M€, du fait principalement de la progression du portefeuille AFS (+ 140 M€) et de la variation de la réserve de conversion.

Il convient de rappeler que l'impact sur les fonds propres prudentiels est différent, compte tenu de l'application des filtres imposés par le règlement européen et des méthodes de consolidation divergentes pour certaines entités (assurances surtout).

À noter que le taux de rendement des actifs calculé en application de l'article R. 511-16-1 du CoMoFi est de 0,38 % contre 0,41 % en 2016.

Cette solidité financière a été confirmée par l'agence de notation Standard and Poor's, qui attribue au groupe Crédit Mutuel la note long terme A avec une perspective stable.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les secteurs d'activité retenus correspondent à l'organisation du groupe Crédit Mutuel et sont au nombre de cinq.

La banque de détail regroupe le réseau des fédérations régionales du Crédit Mutuel et celui des banques régionales du CIC. Ce secteur inclut également une partie des activités spécialisées dont les produits et services sont commercialisés dans le réseau comme le crédit-bail, l'affacturage, les métiers de l'immobilier (investissement, aménagement, gestion, distribution, promotion) et la gestion collective des produits distribués dans le réseau.

L'assurance, compte tenu de son importance dans l'activité du groupe, premier bancassureur historique puisqu'il a démarré cette activité en 1970, fait l'objet d'un secteur d'activité propre qui regroupe l'assurance-vie et l'assurance-dommages.

La banque des grandes entreprises et la banque d'investissement comprend les activités de financement des grandes entreprises et des institutionnels, les financements à valeur ajoutée, le capital-développement, l'international ainsi que les activités de marché au sens large, qu'elles soient exercées pour compte propre ou pour celui de la clientèle, y compris l'intermédiation boursière.

La gestion d'actifs et la banque privée regroupe les filiales de banque privée dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que les activités de gestion d'actifs et d'épargne salariale.

Le secteur autres rassemble les activités non affectables à un autre secteur ainsi que les filiales à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont refacturées aux autres entités, et notamment les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation, la presse et les sociétés informatiques du groupe.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ ET REPORTING PAR PAYS

Il est à noter que le poids des données par pôle d'activité est calculé avant élimination des opérations inter-secteurs.

BANQUE DE DÉTAIL

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2016	VARIATION 2017/2016
Produit net bancaire	12 846	12 354	4,0 %
Résultat brut d'exploitation	4 162	3 960	5,1 %
Résultat avant impôt	3 209	3 072	4,5 %
Résultat net part du groupe	1 991	1 944	2,4 %

Le **PNB** de la banque de détail (12 846 M€) progresse de 492 M€ (+ 4,0 %), dont 197 M€ au titre des variations de périmètre (effet année pleine des entités GE principalement). Retraité, la hausse reste significative (+ 2,4 %).

L'évolution du PNB provient principalement de celle des commissions, sous l'effet des remboursements anticipés et commissions de comptes.

Le groupe compte 31,6 millions de clients, en hausse de 2,4 %.

Les **frais généraux** (8 684 M€) progressent quant à eux, de 290 M€ (+ 3,5 %) dont 154 M€ au titre des variations de périmètre (effet année pleine de GE principalement) qui touchent à la fois les frais de personnel que les autres charges d'exploitation. Retraités de ces variations et des autres effets exceptionnels (FRU, FDR,...), la progression des frais généraux est limitée à 1,3 %.

Le **coefficient d'exploitation** ressort ainsi à 67,6 % contre 67,9 % un an plus tôt. Retraité des éléments exceptionnels, il est de 66,4 % contre 67,2 % en 2016.

Le **coût du risque** augmente de 3,2 % pour atteindre 942 M€ (+ 29 M€), du fait de la hausse des provisions collectives tandis que le risque avéré est en recul.

À noter que les **gains/pertes nets sur autres actifs et MEE** s'élèvent à - 11 M€, en baisse de 36 M€, principalement en raison de la non récurrence de cession immobilière.

L'IS atteint 1 156 M€ en augmentation de 49 M€ (+ 4,4 %), du fait de la progression du résultat, et de l'impact sur les impôts différés de la baisse future des taux d'impôts (25,82 % à horizon 2022).

Au final, le **résultat net part du groupe** s'accroît de 47 M€ pour atteindre 1 991 M€.

La part de la banque de détail dans le résultat part du groupe est de près de 70 %.

ASSURANCE

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2016	VARIATION 2017/2016
Produit net bancaire	2 374	2 047	16,0 %
Résultat brut d'exploitation	1 684	1 383	21,8 %
Résultat avant impôt	1 706	1 418	20,3 %
Résultat net part du groupe	996	976	2,0 %

Le **PNB** atteint 2 374 M€, en hausse de 16,0 % (+ 327 M€), et ce, malgré la baisse des primes en lien avec la tendance observée sur le secteur sur la partie Vie ; la Non vie étant en progression. Les produits nets des placements sont en hausse dans un contexte boursier favorable.

Les **frais généraux** (690 M€) augmentent de 3,9 %, principalement sur les autres charges d'exploitation (18 M€, dont impôts et taxes).

La **quote-part de résultat mis en équivalence** (22 M€) est en baisse (- 13 M€), en raison de la baisse de la contribution de RMA Watanya.

L'IS atteint 710 M€, (+ 270 M€), en partie en raison de la progression du résultat et de la contribution exceptionnelle.

Au total, le **résultat net part du groupe** atteint 996 M€ (+ 2,0 %).

L'assurance représente plus d'un tiers du résultat net du groupe.

BANQUE GRANDES ENTREPRISES - BANQUE D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2016	VARIATION 2017/2016
Produit net bancaire	1 152	1 089	5,8 %
Résultat brut d'exploitation	774	735	5,3 %
Résultat avant impôt	767	720	6,5 %
Résultat net part du groupe	609	533	14,3 %

Le **PNB** atteint 1 152 M€, en hausse de 5,8 %, principalement sur le capital développement, tandis que sont en recul la banque de financement, et les activités de marché.

Le capital développement bénéficie de la hausse des gains sur portefeuilles titres (dividendes, résultats de cession) et des autres produits nets. La banque de financement est en retrait principalement sur les financements spécialisés.

Les **frais généraux** (378 M€) augmentent de 6,8 % liés aux charges de personnel et des charges générales d'exploitation, dont le FRU.

Le **coût du risque** (7 M€) est en progression de 8 M€, principalement sur les activités de marché.

Au final, le résultat net part du groupe est de 609 M€, en hausse de 76 M€.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2016	VARIATION 2017/2016
Produit net bancaire	829	769	7,8 %
Résultat brut d'exploitation	258	210	22,9 %
Résultat avant impôt	256	227	12,8 %
Résultat net part du groupe	189	141	34,0 %

Les encours d'épargne financière bancaire (hors assurance-vie) progressent de 7,5 %, atteignant 265,6 Mds€, grâce notamment à la hausse de la collecte dans les filiales de gestion d'actifs.

Le **PNB** (829 M€) progresse de 7,8 %, principalement sur la Gestion d'actifs. Sur la Banque privée, le classement en activités destinées à être cédés de la banque privée de CIC Singapour se traduit par un impact négatif quasi-compensé par les autres entités du secteur qui progressent essentiellement grâce aux commissions.

Les **frais généraux** (571 M€) augmentent de 2,1 %, favorisée par le classement sous IFRS 5 de CIC Singapour, le reste du secteur progressant sur les charges de personnel et les autres charges d'exploitation (+ 21 M€).

Le **coût du risque** est de 8 M€ alors qu'il était de 4 M€ en 2016.

Les gains nets sur autres actifs et MEE sont de 6 M€ contre 21 M€, un an plus tôt. Ils comprenaient en 2016, des plus-values de cession sur immobilisations.

L'impôt sur les bénéfices (76 M€) augmente de 17 M€, du fait de la progression du résultat du secteur.

Les **gains nets sur activités abandonnées** concernent la cession en cours de la Banque privée de CIC Singapour.

Au final, le résultat net part du groupe atteint 189 M€, en progression de 34,0 %.

AUTRES

EN MILLIONS D'EUROS	2017	2016	VARIATION 2017/2016
Produit net bancaire	1 458	1 412	3,3 %
Résultat brut d'exploitation	- 199	- 139	- 43,2 %
Résultat avant impôt	- 580	- 508	- 14,2 %
Résultat net part du groupe	- 807	- 341	NS

Le **PNB** atteint 1 458 M€ (+ 3,3 %), du fait principalement de la progression du pôle informatique.

Les **frais généraux** s'établissent à 1 657 M€ (+ 6,8 %), en hausse de 106 M€ (pôle informatique notamment).

Le **coût du risque** est limité (8 M€ contre 5 M€ en 2016).

Les **pertes nettes sur autres actifs et MEE** atteignent - 373 M€ contre - 364 M€ en 2016 en raison de la

dépréciation de *goodwills*, de valeur de mise en équivalence et de la mise en résolution de Banco Popular.

L'impôt sur le résultat et les gains/pertes sur activités abandonnées atteignent - 225 M€, en dégradation de 384 M€, notamment du fait de la surtaxe d'IS ainsi que des gains nets sur la cession de la Banque Pasche en 2016.

Au final, le **résultat part du groupe** du secteur est de - 807 M€, en recul de 466 M€

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

Les données présentées dans les tableaux des pages suivantes sont exprimées en millions d'euros. Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités sauf ceux expressément indiqués par un **:

FONDS PROPRES**

En application des dispositions du règlement UE n°575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n°648/2012 (dit « CRR »), les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base individuelle (pour chacun des groupes de Crédit Mutuel), mais aussi consolidée au niveau national (risques de marché et risque de crédit, grands risques, participations).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du groupe Crédit Mutuel sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio de solvabilité définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1 comprenant les titres super subordonnés à durée indéterminée), des fonds propres de catégorie 2 (comprenant les TSR et TSDI éligibles) et des déductions réglementaires (parmi lesquelles : les immobilisations incorporelles, la différence négative entre les provisions et les pertes attendues, les positions de titrisations à 1 250 %, les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente, les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires,...).

Alors qu'en cible, les filtres prudentiels seront amenés à disparaître, ceux-ci sont progressivement levés durant la phase transitoire, comme suit : les plus-values latentes (hormis *Cash Flow Hedge*) sont exclues en 2017 à 20 % alors que pour les moins-values, le SGACPR a décidé d'accélérer le calendrier en imposant leur intégration à 100 % dès 2014. Depuis le 1^{er} octobre 2016 et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la BCE (règlement (UE) n°2016/445), les moins et plus-values latentes sur titres souverains ne font plus l'objet d'un traitement dérogatoire pour les établissements significatifs et ne sont plus filtrées qu'à hauteur de 20 % en 2017.

Le groupe Crédit Mutuel a été autorisé par le SGACPR et sous réserve du respect des conditions énoncées à l'article 49 du CRR, à retenir la méthode dite de la « VME » consistant à pondérer la valeur mise en équivalence des titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe, plutôt qu'à les déduire des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce titre, le groupe se conforme aux obligations déclaratives résultant de la surveillance des conglomerats financiers. Cela se traduit, entre autres, par la surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du cumul des exigences de fonds propres bancaires et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance.

Le groupe Crédit Mutuel respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

RATIO DE SOLVABILITÉ

Phase transitoire

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	44 420	41 859
Capital	10 053	10 013
Réserves éligibles avant ajustements	42 499	40 058
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	- 8 132	- 8 212
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1 158	1 377
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	8 070	6 964
TOTAL DES FONDS PROPRES	53 648	50 200
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	229 568	241 435
Emplois pondérés au titre des risques de marché	3 589	3 950
Emplois pondérés au titre des risques opérationnels	21 528	20 503
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	254 685	265 888
RATIOS DE SOLVABILITÉ		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,4 %	15,7 %
Ratio Tier one	17,9 %	16,3 %
Ratio global	21,1 %	18,9 %
Données avec clauses transitoires incluant le résultat.		
CIBLE		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	17,4 %	15,7 %
Ratio Tier one	17,4 %	15,7 %
Ratio global	20,7 %	18,5 %

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe, procède dans le cadre de sa mission de contrôle à la mesure et au suivi des risques consolidés. À l'échelle régionale, chaque groupe de Crédit Mutuel est responsable de la gestion de ses propres risques.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques de crédit du groupe Crédit Mutuel poursuit plusieurs objectifs :

- mesurer les exigences de fonds propres ;
- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

Conformément au cadre général d'appétence aux risques validé par le conseil d'administration de la Confédération, les stratégies et prises de risques sont de la responsabilité des groupes régionaux. Celles-ci doivent néanmoins être

prises dans le respect des principes du cadre d'appétence aux risques validé par les instances dirigeantes nationales et des politiques de tolérance aux risques validées par les instances dirigeantes régionales.

La politique de tolérance aux risques des groupes régionaux est par suite déclinée dans des procédures qui précisent notamment les règles d'octroi, les principales orientations retenues pour l'activité de crédit (notamment en matière de segment de clientèle), la définition et le suivi des limites. Les limites de financement sont fixées de telle sorte qu'elles soient adaptées à la politique de risques et aux fondamentaux financiers de l'entité concernée et cohérentes avec le dispositif national.

Les procédures nationales et régionales s'appuient sur le système de notation interne, établi dans le respect des exigences réglementaires de Bâle 3. Ce système est commun à l'ensemble des entités du groupe et permet de noter les contreparties éligibles aux approches notation interne. Il se fonde sur des modèles statistiques différents selon les segments de clientèle pour la banque de masse et sur des grilles de cotation élaborées par des experts pour les contreparties bancaires, les grandes entreprises et les marchés spécialisés. Toutes les contreparties éligibles aux approches internes sont positionnées sur

une échelle de cotations, déclinée sur neuf positions saines en complément du défaut, et reflétant la progressivité du risque.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et déclassent les créances saines vers les créances douteuses en intégrant la notion de contagion au niveau d'un tiers. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties et est ajustée par les gestionnaires en fonction de l'évaluation de la perte finale.

Les outils nationaux de pilotage et de restitution du calcul des risques pondérés sont la source des cartographies sur les risques de crédit qui ventilent les engagements sur les axes principaux du système de notation interne. Ces états et les tableaux de bord plus détaillés qui les complètent, réalisés à l'échelle nationale et déclinés par entité régionale, permettent de suivre la qualité des engagements et le respect des limites nationales sur les risques de crédit. Les dirigeants des groupes régionaux (Directeurs généraux, Directeurs des risques et Directeurs des engagements), ainsi que les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en sont destinataires.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

EXPOSITION	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances		
Établissements de crédit	33 284	32 894
Clientèle	443 909	425 463
Exposition brute	477 193	458 357
Dépréciations	- 8 875	- 10 399
Établissements de crédit	0	0
Clientèle	- 8 875	- 10 399
Exposition nette	468 318	447 958

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ENGAGEMENTS DONNÉS

EXPOSITION	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement donnés		
Établissements de crédit	1 323	1 464
Clientèle	74 347	70 842
Engagements de garantie donnés		
Établissements de crédit	3 393	2 696
Clientèle	20 471	19 392
Provision pour risques sur engagements donnés	180	180

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES TITRES DE CRÉANCE

EXPOSITION	31.12.2017	31.12.2016
Titres de créance		
Effets publics	32 754	34 903
Obligations*	127 794	130 308
Instruments dérivés	7 541	10 024
Pensions & prêts de titres	17 705	16 468
Exposition brute	185 794	191 703
Dépréciation des titres	- 64	- 64
Exposition nette	185 730	191 639

(*) hors titres classés "prêts et créances".

STRUCTURE DES ENCOURS INTERBANCAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS INTERBANCAIRES

	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Structure des encours interbancaires par note		
A+	9,0 %	10,0 %
A-	38,4 %	38,4 %
B+	25,2 %	25,6 %
B-	18,8 %	16,8 %
C et en dessous (hors cotation défaut)	8,6 %	9,2 %

Source : périmètre IRBA - encours bruts sains.

La structure des expositions interbancaires du groupe Crédit Mutuel, par note interne, reste de bonne qualité à fin 2017, avec 91 % des encours notés entre A et B.

	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Répartition géographique des encours interbancaires par note		
France	67,4 %	67,4 %
Allemagne	1,5 %	3,2 %
Europe hors France et Allemagne	18,3 %	19,9 %
Autres pays	12,7 %	9,5 %

Source : périmètre IRBA/SA - encours globaux nets.

Par zone géographique, les expositions interbancaires du groupe restent principalement localisées en Europe, notamment en France et en Allemagne.

RISQUES DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
A- Administrations et banques centrales	19,1 %	20,0 %
B- Établissements (institutions)	8,9 %	9,2 %
C- Entreprises (<i>corporate</i>)	21,2 %	20,8 %
D- Clientèle de détail (<i>retail</i>)	50,8 %	50,0 %

Le groupe Crédit Mutuel est essentiellement positionné sur la banque de détail dont le poids dans les expositions clientèle est stable.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES CLIENTÈLE

	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Répartition géographique des risques clientèle		
France	82,8 %	81,8 %
Allemagne	5,4 %	5,7 %
Europe hors France et Allemagne	6,7 %	7,1 %
Autres pays	5,1 %	5,4 %

CONCENTRATION DES RISQUES BRUTS

	31.12.2017	31.12.2016
Concentration des risques bruts clientèle		
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre	79	85
Bilan en M€	31 311	35 322
Hors bilan en M€	23 537	24 604
Engagements compris entre 200 M€ et 300 M€		
Nombre	58	57
Bilan en M€	9 362	10 071
Hors bilan en M€	4 825	3 822

Tous engagements confondus, les 79 plus gros risques dépassant 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 694 millions d'euros (705 millions d'euros en 2016), alors que les 58 plus gros risques entre 200 et 300 millions représentent un montant unitaire moyen de 245 millions d'euros (244 millions d'euros en 2016).

QUALITÉ DES RISQUES

	31.12.2017	31.12.2016
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	14 801	16 678
Dépréciation individuelle	- 8 228	- 9 808
Dépréciation collective des créances	- 633	- 591
Taux de couverture global	59,9 %	62,4 %
Taux de couverture (dépréciation individuelle seulement)	55,6 %	58,8 %

En matière de qualité des risques, le taux de crédits douteux s'établit à 3,3 % contre 3,9 % à la clôture précédente.

ARRIÉRÉS DE PAIEMENT

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2017	Arriérés de paiement				TOTAL	VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	< 3 MOIS	> 3 MOIS < 6 MOIS	> 6 MOIS < 1 AN	> 1 AN			
EN M€							
Instruments de capitaux propres						148	148
Instruments de dette	0	0	0	0	0	429	429
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	271	271
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	8	8
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	150	150
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	4 969	46	131	6	5 153	6 631	11 784
Administrations centrales	64	3	3	0	70	38	108
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	37	1	1	0	39	115	154
Entreprises non financières*	2 881	33	113	2	3 029	3 874	6 903
Particuliers*	1 988	10	13	4	2 015	2 604	4 619
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	4969	46	131	6	5 152	7 208	12 360

* Les entrepreneurs individuels ont été reclassés en entreprises non financières en 2017.

31.12.2016	Arriérés de paiement				TOTAL	VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	< 3 MOIS	> 3 MOIS < 6 MOIS	> 6 MOIS < 1 AN	> 1 AN			
EN M€							
Instruments de capitaux propres						183	183
Instruments de dette	0	0	0	0	0	545	545
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	370	370
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0	160	160
Entreprises non financières	0	0	0	0	0	15	15
Particuliers	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	4 728	98	235	10	5 071	6 933	12 004
Administrations centrales	47	2	4	0	53	6	59
Établissements de crédit	49	0	0	0	49	0	49
Autres entreprises financières	128	2	92	4	226	321	547
Entreprises non financières	553	13	18	1	585	1 746	2 331
Particuliers	3 951	81	121	5	4 158	4 860	9 018
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 728	98	235	10	5 071	7 661	12 732

Un actif financier présente un arriéré de paiement lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Les encours impayés supérieurs à 90 jours et non déclassés sont non significatifs.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES RISQUES

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BRUTES PAR SECTEUR	31.12.2017 en %	31.12.2016 en %
Particuliers	42,2 %	45,0 %
Administrations publiques et Banques centrales	18,5 %	19,3 %
Banques et établissements financiers	6,9 %	7,1 %
Immobilier autres (dont location et foncières)	2,7 %	2,7 %
Promotion immobilière	1,0 %	1,0 %
Distribution	3,0 %	3,2 %
Entrepreneurs individuels	2,7 %	2,8 %
Batiment & matériaux de construction	2,1 %	2,2 %
Agriculteurs	1,7 %	1,8 %
Autres activités financières	1,8 %	1,8 %
Biens & services industriels	1,6 %	1,8 %
Holdings, Conglomérats	1,5 %	1,5 %
Agro-alimentaire & boissons	1,2 %	1,3 %
Transport industriel	1,1 %	1,2 %
Voyages & loisirs	1,0 %	1,0 %
Pétrole & gaz, Matières premières	0,8 %	1,0 %
Technologies de pointe	0,8 %	0,8 %
Industrie automobile	0,7 %	0,7 %
Services aux collectivités	0,6 %	0,6 %
Santé	0,6 %	0,6 %
Media	0,4 %	0,4 %
Associations	0,4 %	0,4 %
Produits ménagers	0,4 %	0,4 %
Autres filiales groupe	5,7 %	0,4 %
Divers	0,3 %	0,4 %
Télécommunications	0,2 %	0,3 %
Chimie	0,2 %	0,3 %

Source : Périmètre consolidé CM-CIC - Calculateur Bâlois

EXPOSITIONS LIÉES À LA CRISE FINANCIÈRE (DONNÉES FSB)

En réponse à la crise financière, le Conseil de stabilité financière (FSB) a formulé des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Le groupe Crédit Mutuel a souhaité appliquer ces recommandations pour une meilleure communication financière.

TITRISATION

Les encours présentés sont en millions d'euros.

SYNTHESE	VALEUR COMPTABLE 31.12.2017	VALEUR COMPTABLE 31.12.2016
RMBS	3 023	2 829
CMBS	52	58
CDO/CLO	1 897	2 081
Autres ABS	2 044	1 642
CLO couverts par des CDS	0	5
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	185
Total	7 200	6 801

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31 décembre 2017

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
Trading	1 503	5	17	141	1 666
AFS	1 149	46	1 720	1 677	4 591
Loans (HTM/Prêts et créances)	371	1	160	226	759
TOTAL	3 023	52	1 897	2 044	7 015
France	71	2	251	599	923
Espagne	102	-	26	26	155
Royaume Uni	195	-	149	225	569
Reste de l'Europe	322	50	308	1 114	1 794
USA	2 214	-	417	43	2 674
AUTRES	119	-	745	36	900
TOTAL	3 023	52	1 897	2 044	7 015
US Agencies	1 834	-	-	-	1 834
AAA	643	-	1 778	1 285	3 706
AA	179	-	84	526	789
A	53	-	20	26	98
BBB	7	50	4	206	268
BB	21	-	-	-	21
Inférieur ou égal à B	287	2	-	-	289
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	3 023	52	1 897	2 044	7 015

Expositions au 31 décembre 2016

VALEUR COMPTABLE	RMBS	CMBS	CLO	AUTRES ABS	TOTAL
Trading	762	0	113	47	921
AFS	1 527	57	1 814	1 368	4 766
Loans (HTM/Prêts et créances)	540	2	154	228	923
TOTAL	2 829	58	2 081	1 642	6 611
France	133	3	58	413	606
Espagne	91	0	0	117	208
Royaume Uni	296	0	85	162	543
Reste de l'Europe	457	56	436	951	1 900
USA	1 850	0	894	0	2 744
AUTRES	1	0	608	0	609
TOTAL	2 829	58	2 081	1 642	6 611
US Agencies	1 451	0	0	0	1 451
AAA	689	0	1 990	972	3 651
AA	165	0	48	426	639
A	73	0	22	14	109
BBB	34	53	4	230	321
BB	36	1	0	0	37
Inférieur ou égal à B	380	5	6	0	391
Non noté	0	0	11	0	11
TOTAL	2 829	58	2 081	1 642	6 610

LE DISPOSITIF BALE 3 – RISQUES DE CRÉDIT

Afin de mieux prendre en compte la dimension de la qualité de l'emprunteur, un dispositif d'adéquation des fonds propres, incluant notamment la mise en place d'un système de notation interne propre à chaque établissement, a été instauré par le comité de Bâle et par la Commission européenne. Le règlement européen N°575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement reprend notamment ces dispositions.

Trois piliers encadrent cette réglementation bâloise :

- le **pilier I** introduit des exigences minimales de fonds propres, se matérialisant par le calcul d'un ratio de solvabilité incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- le **pilier II** impose aux banques de conduire leur propre appréciation du « capital économique » et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique ;
- le **pilier III** consiste à renforcer la discipline de marché par la publication d'un niveau élevé d'informations sur le profil de risque de chaque établissement assujéti. Pour y répondre, le groupe Crédit Mutuel met chaque année à disposition du public un rapport dédié sur son site Internet institutionnel.

Concernant les exigences minimales de fonds propres (pilier I), les évolutions majeures par rapport au ratio Cooke sur le risque de crédit portent sur la modification du calcul des risques pondérés relatifs aux pertes inattendues (ou « *Unexpected loss* » = UL) au dénominateur du ratio et la correction éventuelle des fonds propres sur la base du différentiel entre pertes attendues (ou « *Expected loss* » = EL) et provisions au numérateur du ratio.

Trois approches d'une sensibilité croissante à l'égard du risque sont proposées aux banques pour la mesure du risque de crédit, sous autorisation et contrôle de leurs superviseurs : l'approche standard, l'approche notation interne fondation et l'approche notation interne avancée. Chaque établissement choisit le mécanisme qu'il estime le mieux convenir, en fonction du stade de développement des activités et de son organisation. L'utilisation des méthodes dites de notations internes est soumise à l'autorisation préalable du superviseur.

L'APPROCHE STANDARD

La méthode dite standard est proche de l'accord « Bâle I » dans le sens où celle-ci repose sur l'application de coefficients de pondération fixes associés aux différentes catégories d'expositions réglementaires. Les principales modifications concernent la possibilité de différencier les pondérations applicables sur la base des notations fournies par des organismes externes reconnus, et l'élargissement de l'éventail des sûretés (garanties) et dérivés de crédit pouvant être pris en compte par les banques.

Avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, les expositions sur les souverains et les collectivités locales du groupe Crédit Mutuel resteront durablement traitées selon cette méthode. Ces deux portefeuilles relèvent de la possibilité laissée aux groupes bancaires d'utiliser partiellement la méthode standard (« PPU » pour *Permanent Partial Use*).

LES APPROCHES NOTATIONS INTERNES (« IRB »)

Ces approches sont plus sophistiquées. Le risque de crédit est fonction des caractéristiques de chaque exposition (ou lot d'expositions) à partir des quatre paramètres suivants : la probabilité de défaut du débiteur à un an, la perte en cas de défaut, le facteur de conversion en équivalent crédit pour les engagements de hors-bilan et la durée⁽¹⁾. L'utilisation de ces approches est conditionnée au respect d'un certain nombre d'exigences quantitatives et qualitatives visant à assurer l'intégrité du processus ainsi que l'estimation des paramètres utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Deux grandes approches existent :

- **IRB Fondation** : dans cette première approche, les établissements doivent fournir leurs estimations internes de probabilité de défaut. Les paramètres LGD, CCF et M sont définis réglementairement.
- **IRB Avancée** : dans cette seconde approche, les établissements fournissent leurs propres estimations internes des paramètres PD, CCF, LGD et M, ce qui nécessite un historique long sur une base statistique suffisante.

Le groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 3 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a ainsi autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille *corporate*.

Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs reçu l'autorisation d'appliquer la méthode interne sur le périmètre promotion immobilière (4 % du total des encours du *corporate*). Celle-ci sera appliquée à compter du 31.03.2018. Enfin, dans le cadre du plan de « *roll out* », les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France et de Targobank AG sont bien engagés.

En tant que banque coopérative appartenant à ses sociétaires clients, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires. En optant pour l'approche notation interne avancée pour la majeure partie de ses expositions, le groupe :

- a répondu aux exigences de la réglementation et du superviseur ;
- s'est doté d'un projet national ayant un effet normatif des pratiques ;
- a amélioré la qualification de sa clientèle en matière de risque, permettant d'affiner la gestion et le pilotage ;
- a mis à niveau ses systèmes d'information et ses méthodes de travail à tous les échelons de son organisation compte tenu de l'utilisation des notes dans la gestion.

Au total, le Crédit Mutuel a structuré son dispositif de gestion et de mesure des risques de crédits en capitalisant sur le dispositif Bâle 3 qui repose sur :

- un système de notation des contreparties unique ;
- une définition harmonisée du défaut et calée sur la comptabilité ;
- l'utilisation de paramètres nationaux intégrant des marges de prudence ;
- et de lourds investissements informatiques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources de clientèle, dans une analyse prospective considérant l'évolution des encours et les options « cachées » (notamment les remboursements anticipés de crédits, les prorogations et les tirages de crédits confirmés).

Les groupes régionaux sont responsables de la gestion de leurs risques et des décisions de couverture. Conformément aux textes réglementaires (Arrêté du 3 novembre 2014), la direction des risques de la Confédération Nationale assure une mesure consolidée et homogène de ce risque, en coordonnant les approches méthodologiques et en mesurant régulièrement le risque global du groupe.

Les conventions et les limites de risques nationales sont référencées dans une « Méthodologie nationale en matière de risque de taux » harmonisée utilisée au sein du groupe Crédit Mutuel.

La mesure et la surveillance du risque de taux sont appréhendées au niveau régional par les groupes du Crédit Mutuel et au niveau national par la Confédération.

Au niveau régional

Les groupes de Crédit Mutuel disposent chacun d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Les entités du groupe Crédit Mutuel disposent d'un socle commun pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activité de *trading book*, le portefeuille de négociation faisant l'objet d'un suivi au niveau des salles de marché.

Les entités du groupe ont adopté des systèmes de limites cohérents avec le dispositif national. Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein de comités régionaux.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement, le cas échéant, par des opérations dites de macro couverture. Elles sont comptabilisées conformément à la version « *carved out* » d'IAS 39 adoptée par la Commission européenne. Les opérations de clientèle de montant élevé ou de structure particulière peuvent par ailleurs faire l'objet de couvertures spécifiques.

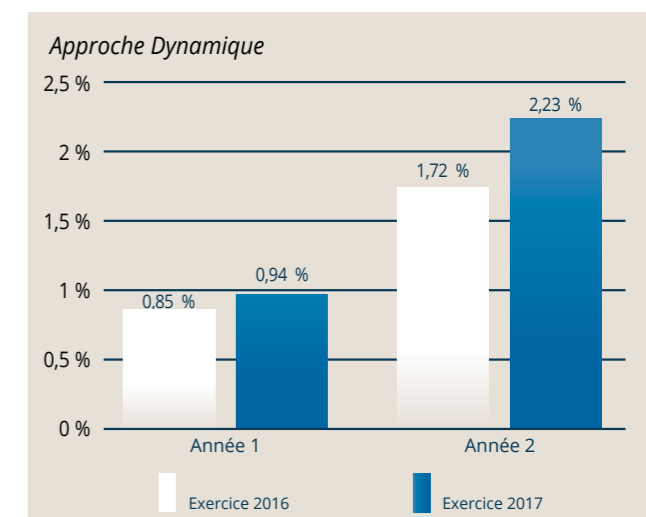
Au niveau national

Le risque de taux est mesuré trimestriellement au travers de deux indicateurs :

- le risque portant sur les revenus futurs : il est appréhendé par la sensibilité de la marge, dans un horizon court-moyen terme (1 à 5 ans) ;
- le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

Au niveau national, la limite de sensibilité du PNB à un ou deux ans inclut une production nouvelle sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés).

Sensibilité du PNB à une hausse différenciée des taux



La sensibilité du groupe Crédit Mutuel en cas de hausse des taux est modérée. D'autres scénarii (y compris stress) sont calculés sous l'égide de la CNCM.

La mesure de sensibilité de la valeur économique des fonds propres aux chocs taux de +/- 2 % est également prise en compte dans le dispositif national de limites du groupe Crédit Mutuel.

⁽¹⁾ Paramètre utilisé exclusivement sur les expositions vis-à-vis des administrations centrales, établissements et entreprises traités en approche IRB avancée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources de bilan. Dans sa forme la plus extrême, le risque de liquidité peut se traduire par l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements.

Les caisses fédérales des groupes de Crédit Mutuel sont dotées d'une cellule ou comité dédié à la gestion de bilan ayant notamment pour objectif de maintenir un niveau de liquidité leur permettant de faire face à leurs obligations.

Dans le cadre du suivi de la liquidité, les groupes régionaux suivent notamment les indicateurs suivants :

- les ratios et états réglementaires de suivi de la liquidité (LCR, NSFR, ALMM).

Plusieurs fédérations et caisses fédérales du groupe adoptent des limites plus prudentes que la réglementation ;

- l'indicateur de liquidité à moyen - long terme défini au niveau national, dont le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des passifs et de mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Il fait l'objet d'un dispositif de limites ;
- les réserves de liquidité et la mobilisation du pool 3G ;
- les plans de financement à horizon trois ans ;
- les coûts de la liquidité et du refinancement ;
- les simulations de crises de liquidité.

Avec un LCR s'établissant à 134 % au 31.12.2017, les réserves de liquidité du groupe Crédit Mutuel permettent de couvrir largement l'ensemble des tombées à court terme.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité dont la publication est exigée par l'ABE (guidelines EBA/GL/2017/01) à compter du 31/12/2017, sont présentées au sein du document relatif au Pilier 3 national.

VENTILATION DES INSTRUMENTS PAR MATURITÉ

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2017

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	A DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	64 724							64 724
Dépôts à vue établissements de crédit	2 764							2 764
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	178	623	1 647	2 105	3 704	3 312	1 134	12 702
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	62	17	21	27	2 538	304	174	3 142
Actifs financiers disponibles à la vente	2 241	1 501	5 937	6 124	14 822	14 119	4 116	48 859
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	55 126	19 921	41 495	41 413	103 986	207 607	6 165	475 713
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	52	5 302	263	5 129	6	-	10 752
Passif								
Dépôts de banques centrales	285	-	-	-	-	-	-	285
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	133	156	729	504	2 317	2 130	30	5 999
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	17	4	49	25	200	14	-	309
Passifs financiers évalués au coût amorti	320 742	33 209	68 421	33 405	72 499	53 323	1 454	583 053

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité au 31.12.2016

Maturités résiduelles contractuelles en millions d'euros	≤ 1 MOIS	> 1 MOIS ≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ 1 AN	> 1 AN ≤ 2 ANS	> 2 ANS ≤ 5 ANS	> 5 ANS	A DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL
Actif								
Caisse - Banques centrales	68 027							68 027
Dépôts à vue établissements de crédit	2 726							2 726
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	718	668	2 042	2 327	3 743	3 343	873	13 714
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	63	12	12	16	2 232	241	115	2 691
Actifs financiers disponibles à la vente	3 235	3 230	7 971	6 334	17 026	9 698	4 222	51 716
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	54 256	19 172	41 447	40 221	96 550	199 280	4 272	455 198
Placements détenus jusqu'à leur échéance	50	231	228	5 301	5 341	37	1	11 189
Passif								
Dépôts de banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	143	164	867	926	2 963	2 671	123	7 857
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	3	51	27	3	-	186	-	270
Passifs financiers évalués au coût amorti	301 911	40 056	64 649	32 465	77 699	53 308	1 915	572 003

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées sont les durées contractuelles de remboursement du principal ;
 - les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
 - les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
 - les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;
 - les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;
 - les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.
- Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

RISQUES DE CHANGE

La couverture en devises des opérations avec la clientèle est assurée par chaque banque du groupe. Ce risque n'est pas significatif au niveau du groupe Crédit Mutuel.

RISQUES DE MARCHÉ

Le principal intervenant sur les marchés du groupe Crédit Mutuel est le groupe CM11, qui intervient pour son compte propre ou celui d'autres fédérations. Le groupe CM11 assure entre autres le refinancement de l'activité des caisses locales, la gestion de portefeuilles titres et des activités commerciales à destination de la clientèle entreprises (opérations de change, couverture du risque de taux ou de change).

Les activités des salles de marché, les risques ainsi que les résultats économiques et comptables font l'objet d'un reporting régulier.

Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans le règlement interne des groupes régionaux. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement aux conseils d'administration respectifs.

Au niveau national, un tableau de bord des activités de marché permet de suivre les indicateurs les plus importants et le respect du dispositif national de limites. Il est complété par le suivi régulier des résultats de stress historiques et hypothétiques sur les activités de marché de l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Méthodes utilisées par le groupe Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres :

- depuis le 01.01.2010 sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de CM-CIC Factor ;
- depuis le 01.01.2012, l'homologation a été étendue sur le périmètre de CM-CIC Factor ;
- depuis le 30.09.2013, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Banque de Luxembourg ;
- depuis le 30.09.2014, l'homologation a été étendue sur le périmètre de Cofidis France.

La déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée est effective depuis l'arrêté du 30.06.2012, sur autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cadre général

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels (mis en place depuis 2002) s'appuie sur un référentiel unique et sur des méthodes d'évaluation

quantitative communes. Les cartographies des risques sont réalisées par ligne de métier, objet et type de risque en étroite relation avec les directions fonctionnelles. Celles-ci instituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes basées sur des scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, une base des données externes à laquelle le groupe est abonné, et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques réalisés dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, et capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle.

Structure et organisation

Le groupe dispose d'une fonction de gestion des risques opérationnels, clairement identifiée, qui coordonne et consolide l'ensemble du dispositif et le met en œuvre au sein de chaque entité. À ce titre :

- elle définit et gère les référentiels, les méthodes et les modèles d'évaluation ;
- elle organise la remontée des sinistres et des *Key Risk Indicators* (KRI) ;
- elle rédige les cartographies et procède aux travaux de modélisation ;
- elle élabore les méthodologies groupe ;
- elle oriente les plans de réduction ;
- elle gère les plans de financement.

Cette fonction est animée par les gestionnaires des risques opérationnels (un dans chaque groupe régional et autre entité de taille significative) dont l'action est coordonnée par la fonction nationale sous la responsabilité de la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Reporting et pilotage général

Le reporting et le pilotage général des risques opérationnels sont encadrés par les principes suivants :

- une information régulière des membres du conseil d'administration portant sur la sinistralité avérée ;
- des états de reporting spécifiques à destination des instances dirigeantes nationales présentant le profil de risque selon les axes d'analyse du référentiel groupe, les besoins en fonds propres, les pertes et les provisions sur les sinistres.

CONGLOMÉRATS FINANCIERS

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de contrôle prudentiel dans la lettre du 16 décembre 2005. L'arrêté CCLRF du 19 septembre 2005 impose « aux établissements, détenant plus de 20 % du capital d'entités relevant du secteur des assurances, de déduire ces titres ainsi que les emprunts subordonnés de leurs fonds propres prudentiels. Toutefois les établissements assujettis peuvent ne pas déduire de leurs fonds propres les participations détenues dans des entités relevant du secteur des assurances et, dans ce cas, ils sont assujettis à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dite de « consolidation comptable ». »

Au 31.12.2017, le total de bilan du groupe Crédit Mutuel s'élève à 813,2 Mds€ et se répartit comme suit par secteur d'activité :

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

Total Bilan en Mds€	Banque de détail	Assurance	Banque Grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs / Banque privée	Autres	Total	Éliminations réciproques	Consolidé
2017	980,1	183,5	76,6	29,8	96,0	1 366,0	- 552,8	813,2

Information quantitative sur toute transaction intragroupe dont le montant excède 5 % de la somme des exigences de solvabilité applicables aux différents secteurs, calculée sur la base de l'arrêté annuel précédent ou 500 M€.

Le contrôle des transactions inter-sectorielles (banques et assurances) du conglomérat depuis le 31/12/2016 par nature (à savoir, sur les transactions à date d'arrêté pour les éléments de dette, déclinés par durée moyenne résiduelle ; les engagements en hors bilan ; et sur le total des flux annuels pour les produits échangés).

Le détail des transactions intragroupes est requis par le régulateur dès lors que le montant total relevé pour un ensemble d'opérations par nature excède un certain seuil, à savoir :

- 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les éléments de dette et pour les engagements en hors bilan et ;
- 500 M€ ou 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat de l'année précédente, pour les produits échangés.

Le seuil de 5 % des exigences de fonds propres du conglomérat s'élevait au 31.12.2017, à 1 453 M€ (soit 5 % des exigences de solvabilité du conglomérat au 31.12.2016 qui s'élevaient à 29 069 M€)

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel exerce l'activité de conglomérat financier à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM, filiale du groupe Crédit Mutuel CM11), Suravenir (vie) et Suravenir Assurances (non vie), (filiales du CM Arkéa) et Nord Europe Assurance (NEA, filiale du groupe CMNE). Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Au 31.12.2017, la couverture par les fonds propres du conglomérat financier que représente le groupe Crédit Mutuel, des exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires ou de services d'investissement et d'assurance s'élève à 184 %.

PERSPECTIVES

En 2018, le groupe Crédit Mutuel poursuivra son développement sur ses différents marchés, au service de l'ensemble de ses clients et sociétaires. Cette stratégie s'appuie sur le dynamisme commercial de ses réseaux bancaires et de ses filiales spécialisées, conjugué à la gestion maîtrisée de ses risques.

LES ÉTATS FINANCIERS IFRS

au 31 décembre 2017

ACTIF - IFRS

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016	NOTES
Caisse, Banques centrales	64 724	68 025	1a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	68 829	58 942	2a, 4, 6, 7, 11
Instruments dérivés de couverture	3 810	5 115	3a, 4, 6, 7
Actifs financiers disponibles à la vente	149 559	153 648	5a, 5b, 6, 11
Prêts et créances sur les établissements de crédits	43 666	43 080	1a, 7, 11
Prêts et créances sur la clientèle	435 026	415 052	7, 8a, 11
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	727	1 042	3b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 456	12 848	9, 11
Actifs d'impôts courants	2 304	1 986	13a
Actifs d'impôts différés	1 486	1 564	13b
Compte de régularisation et actifs divers	17 187	18 339	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	119	14	14c
Participation aux bénéficiaires différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 342	1 776	15
Immeubles de placement	3 380	2 545	16
Immobilisations corporelles	3 548	3 530	17a
Immobilisations incorporelles	1 128	1 116	17b
Écarts d'acquisition	4 907	4 900	18
Total de l'actif	813 198	793 522	

PASSIF - IFRS

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016	NOTES
Banques centrales	285	0	1b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 545	12 705	2b, 4, 6, 7
Instruments dérivés de couverture	3 777	5 619	3a, 4, 6, 7
Dettes envers les établissements de crédit	52 716	55 667	1b, 7
Dettes envers la clientèle	374 176	358 195	8b, 7
Dettes représentées par un titre	130 058	131 678	12
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 452	- 1 095	3b
Passifs d'impôts courants	1 089	965	13a
Passifs d'impôts différés	1 525	1 536	13b
Compte de régularisation et passifs divers	20 052	19 797	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	14	0	14c
Provisions techniques des contrats d'assurance	152 112	145 895	19
Provisions	3 704	3 512	20
Dettes subordonnées	10 553	8 544	21
Capitaux propres totaux	53 044	50 504	
Capitaux propres - Part du groupe	52 370	49 540	
Capital et réserves liées	10 083	10 023	22a
Réserves consolidées	37 368	34 390	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 941	1 874	22b
Résultat de l'exercice	2 978	3 253	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	674	964	
Total du passif	813 198	793 522	

COMPTE DE RÉSULTAT - IFRS

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016	NOTES
Intérêts et produits assimilés	19 103	18 683	24
Intérêts et charges assimilés	- 11 980	- 11 784	24
Commissions (produits)	5 762	5 342	25
Commissions (charges)	- 1 529	- 1 403	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	930	989	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	574	883	27
Produits des autres activités	24 434	23 348	28
Charges des autres activités	- 19 546	- 19 234	28
Produit net bancaire IFRS	17 748	16 824	
Charges générales d'exploitation	- 10 428	- 9 954	29a, 29b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 641	- 721	29c
Résultat brut d'exploitation IFRS	6 679	6 149	
Coût du risque	- 965	- 937	30
Résultat d'exploitation IFRS	5 714	5 212	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 344	- 139	15
Gains ou pertes sur autres actifs	3	43	31
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 15	- 187	32
Résultat avant impôt IFRS	5 358	4 929	
Impôts sur les bénéfices	- 2 326	- 1 695	33
Gains & pertes nets d'impôts / act abandon	22	44	
Résultat net	3 054	3 278	
Résultat - Intérêts minoritaires	76	25	
Résultat net (part du groupe)	2 978	3 253	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	3 054	3 278
Écarts de conversion	- 109	- 65
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	106	- 76
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	40	11
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	- 1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	34	- 131
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	34	- 138
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	34	- 138
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 122	3 009
Dont part du groupe	3 045	2 984
Dont part des intérêts minoritaires	77	25

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

EN MILLIONS D'EUROS	CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS/PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (NETS D'IS)				Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation hors instruments financiers	Variations de valeur des instruments financiers					
						Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016	9 872	31	31 989	154	- 249	2 303	- 65	3 020	47 055	824	47 879
Augmentation de capital	120								120		120
Affectation du résultat 2014			3 020					- 3 020	-		-
Distribution 2016 au titre du résultat 2015			- 174						- 174	- 25	- 199
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			- 1						- 1	1	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	120	-	2 845	-	-	-	-	- 3 020	- 55	- 24	- 79
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 64	- 138	185	-		- 17	-	- 17
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 262	11		- 251	-	- 251
Résultat 2016								3 253	3 253	25	3 278
Sous-total	-	-	-	- 64	- 138	- 77	11	3 253	2 985	25	3 010
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 7						- 7	187	180
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			- 34	- 1					- 35	-	- 35
Variation des taux de conversion			-						-	-	-
Autres variations			- 4						- 4	- 47	- 51
Incidence de changements de méthodes comptables ou des corrections d'erreur			- 399						- 399	- 1	- 400
Capitaux propres au 31 décembre 2016	9 992	31	34 390	89	- 387	2 226	- 54	3 253	49 540	964	50 504
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	9 992	31	34 390	89	- 387	2 226	- 54	3 253	49 540	964	50 504
Augmentation de capital	60								60		60
Affectation du résultat 2016			3 253					- 3 253	-		-
Distribution 2017 au titre du résultat 2016			- 137						- 137	- 10	- 147
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			- 2						- 2	2	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	60	-	3 114	-	-	-	-	- 3 253	- 79	- 8	- 87
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 109	34	242	-		167	1	168
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat						- 137	40		- 97	-	- 97
Résultat 2017								2 978	2 978	76	3 054
Sous-total	-	-	-	- 109	34	105	40	2 978	3 048	77	3 125
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			- 208						- 208	- 359	- 567
Changement de méthodes comptables			-						-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			- 17	- 37		34			- 20	-	- 20
Variation des taux de conversion			-						-	-	-
Autres variations			89						89	-	89
Capitaux propres au 31 décembre 2017	10 052	31	37 368	- 57	- 353	2 365	- 14	2 978	52 370	674	53 044

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	3 054	3 278
Impôt	2 326	1 695
Résultat avant impôts	5 380	4 973
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	641	737
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	15	187
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	6 252	7 562
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	- 344	139
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 53	- 554
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	832	307
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 344	8 378
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	- 3 011	2 173
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	- 4 371	3 925
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	- 6 368	7 287
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	611	704
- Impôts versés	- 2 256	- 2 059
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 15 395	12 030
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	- 2 671	25 381
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	1 737	666
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	- 710	- 85
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	- 595	- 641
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	433	- 60
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	- 87	- 79
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	- 967	- 3 761
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	- 1 054	- 3 840
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	- 232	100
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	- 3 524	21 581
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 2 671	25 381
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	433	- 60
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 1 054	- 3 840
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	- 232	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	64 011	42 430
Caisse, banques centrales (actif & passif)	68 027	13 757
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 4 016	28 673
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	60 487	64 011
Caisse, banques centrales (actif & passif)	64 441	68 027
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 954	- 4 016
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 3 524	21 581

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2017	31.12.2016
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	- 3 431	3 716
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	420	- 1 543
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 21 174	- 17 277
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	16 803	21 202
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :	0	
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	- 9 973	- 5 043
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 769	- 1 700
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente**	2 863	4 440
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente**	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	1 511	9 590
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :	0	
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 20	- 109
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	1	17
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 1 269	- 1 619
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 988	2 872
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 280	- 1 225
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	317	730
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :	0	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 735	- 118
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	26	33
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :	0	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 846	- 1 080
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	251	439
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :	0	
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	224	120
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 118	- 199
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :	0	
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	14 809	8 953
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 17 716	- 14 078
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	2 000	2 600
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 60	- 1 236
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus	0	0

* Y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente.

SOMMAIRE DES ANNEXES

PARTIE I – PRINCIPES COMPTABLES	34		
Note 1 : Périmètre de consolidation	34		
Entité consolidante	34		
Principes d'inclusion dans le périmètre	34		
Note 2 : Principes et méthodes de consolidation	34		
2.1. Méthodes de consolidation	34	3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	42
2.2. Date de clôture	35	3.12. Avantages au personnel	42
2.3. Élimination des opérations réciproques	35	3.13. Activités d'assurance	42
2.4. Conversion des comptes en devises étrangères	35	3.14. Immobilisations	43
2.5. Écarts d'acquisition	35	3.15. Commissions	44
Note 3 : Principes et méthodes comptables	35	3.16. Impôts sur les résultats Impôts différés	44 44
3.1. Prêts et créances	35	3.17. Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts	44
3.2. Dépréciation des prêts et créances et provision sur engagement de financement et de garantie	36	3.18. Garanties financières et engagements de financement	44
3.3. Contrats de location	36	3.19. Opérations en devises	45
3.4. Titres	36	3.20. Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	45
3.5. Dérivés et comptabilité de couverture	39	3.21 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers	45
3.6. Dettes représentées par un titre	41	Note 4 : Information sectorielle (IFRS 8)	45
3.7. Dettes subordonnées	41	Note 5 : Informations relatives aux parties liées	46
3.8. Distinction dettes et capitaux propres	41	Note 6 : Normes et interprétations non encore appliquées du fait de la date de survenance	46
3.9. Provisions	41	Note 7 : Évènements postérieurs à la clôture	49
3.10. Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit	41	PARTIE II – DONNÉES CHIFFRÉES	50

ANNEXES

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1.1.2017 différents amendements adoptés par l'UE, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement à IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité ;
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

I/ PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe "une personne, une voix" et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés - local, régional et national - de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

Conformément à l'article L511-30 du Code monétaire et financier, la Confédération Nationale est l'organe central du groupe. À ce titre, elle est chargée :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de représenter le Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics, d'assurer la défense et la promotion de ses intérêts ;
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des groupes régionaux ainsi que de leurs filiales.

La traduction en consolidation de l'originalité capitaliste du groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

• Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel est constituée de l'ensemble des caisses locales, des caisses fédérales, à vocation générale ou agricole et rurale, et des fédérations régionales, de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, et de la fédération du Crédit Mutuel agricole et rural.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

• Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des groupes régionaux est repris dans le périmètre national. Les entités communes, non consolidées au niveau régional, sont exclues lorsque le total bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé. Une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *des entités contrôlées de manière exclusive* : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- *des entités sous contrôle conjoint* : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

• intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des

parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

• mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

2.5 Écarts d'acquisition

• Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

• Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la

juste valeur (méthode dite du *goodwill* total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquisition (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

NOTE 3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

3.2 Dépréciation des prêts et créances et provision sur engagements de financement et de garantie

• Dépréciations et provisions individuelles

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore, en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. §3.9).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuille homogène. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et, les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

• Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.4 Titres

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

• Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

• Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante.

Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « *mark-to-model* ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

• Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- **Niveau 1** : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- **Niveau 2** : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- **Niveau 3** : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables,...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

• Classification comptable des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

• Critères de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Aucun transfert de ce type n'a eu lieu depuis 2008 ; ils ont eu pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs, ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

• *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

• **Actifs financiers disponibles à la vente**

• *Critères de classement et règles de transfert*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » : en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Le groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

• *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de

dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe, vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

• *Dépréciation et risque de crédit*

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe Crédit Mutuel considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

• **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

• *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que le groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

• *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

• *Risque de Crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

• **Prêts et créances**

• *Critères de classement et règles de transfert*

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Le groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

• *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Créances ».

• *Risque de crédit*

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

3.5 Dérivés et comptabilité de couverture

• **Détermination de la juste valeur des dérivés**

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

• **Classification des dérivés et comptabilité de couverture**

• *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

• *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

• *Comptabilisation*

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

• *Comptabilités de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

• *Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés*

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

• *Dérivés de macro-couverture*

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

• *Couverture de flux de trésorerie*

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

3.8 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures existantes, les parts consolidantes du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs

de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.9 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. §3.12) ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. §3.10).

3.10 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

• *Contrats d'épargne réglementée*

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.12 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel. Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

• Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

• Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,...

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.13 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

• Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

• Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. À l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

• Compte de résultat

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

3.14 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux :	15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : (en fonction du type d'immeuble concerné)	20-80 ans
- Constructions – équipements :	10-40 ans
- Agencements et installations :	5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau :	5-10 ans
- Matériel de sécurité :	3-10 ans
- Matériel roulant :	3-5 ans
- Matériel informatique :	3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.15 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.16 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.17 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.18 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.19 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.20 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.21 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. §3.4 « Titres » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

NOTE 4 : INFORMATION SECTORIELLE

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

• Information sectorielle par métier (1^{er} niveau)

L'information sectorielle du groupe Crédit Mutuel est organisée selon cinq branches d'activité :

- Banque de détail ;
- Banque grandes entreprises et banque d'investissement ;
- Assurances ;
- Gestion d'actifs et banque privée ;
- Autres.

Le secteur **banque de détail** regroupe le réseau des caisses de Crédit Mutuel, les banques régionales du CIC, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau (TPE, PME-PMI, entreprises (autres que les grandes entreprises), crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, immobiliers, autres).

Le secteur **banque grandes entreprises/banque d'investissement** est composé des activités suivantes :

- banque grandes entreprises : regroupe les activités bancaires et connexes à l'activité bancaire fournies à des grandes entreprises suivies par une direction commerciale ou filialisées ;
- banque d'investissement : banque de marché, banque d'affaires, capital-risque, capital développement, intermédiation financière, prise de participations.

Le secteur **assurances** comprend les activités d'assurance vie et non vie (vie, IARD, courtage d'assurances).

Le secteur **gestion d'actifs / banque privée** regroupe les deux activités suivantes :

- gestion d'actifs : gestion collective (OPCVM, SCPI), épargne salariale, conservation, dépositaire dès lors qu'elle s'adresse à une clientèle propre, distincte de celle du réseau ;
- banque privée : gestion de fortune et de patrimoine.

Le secteur **autres** regroupe les filiales de moyens non rattachables à la banque de détail (technologies, monétique, formation, communication, tourisme).

Les transactions entre secteurs d'activité sont conclues à des conditions de marché.

• Information sectorielle par zone géographique (2nd niveau)

Pour cette information sectorielle de second niveau, trois zones géographiques ont été définies au sein du groupe Crédit Mutuel :

- France ;
- Europe hors France ;
- Autres pays.

L'analyse géographique du bilan et du résultat repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les administrateurs du 3^e degré (caisse Centrale du Crédit Mutuel et Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 0 des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

NOTE 6 : NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées

• IFRS 9 – instruments financiers

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :
- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;

- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2), et de ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Elle est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 seront intégrés dans les annexes.

Le groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction gestion finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail, selon les phases et les instruments (crédits, titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive congrégat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier, entre l'assurance et les autres secteurs du congrégat, après la date d'entrée en vigueur du texte, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les pôles assurance du groupe restent néanmoins totalement impliqués dans le chantier.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

• Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à une catégorie et une évaluation de certains actifs financiers différentes de celles appliquées sous IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti, si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI (seulement le paiement de principal et d'intérêts¹), à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option ;

- en juste valeur par capitaux propres, si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS) ;
- en juste valeur par résultat, s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère SPPI et / ou gérés selon le modèle de gestion « autres ») ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou ;
- sur option, en juste valeur par capitaux propres. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS), sous IAS 39. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte ;
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification, tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptées :
 - la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables, et non plus en résultat. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre ;
 - la comptabilisation du gain/ perte de modification pour les actifs financiers pour lesquels elle n'est pas décomptabilisante.
- l'IASB a publié, en octobre, l'amendement sur les indemnités de remboursement anticipé symétrique ; il est en cours d'adoption par l'UE. Il prévoit que les actifs comportant des options de remboursement anticipé avec pénalité négative pour la banque, puissent être, par exception, assimilés à des instruments SPPI (susceptibles de bénéficier d'un traitement au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres), dès lors que les modalités de calcul de la pénalité sont compatibles avec la notion de « compensation raisonnable » prévue par la norme. Cette évolution permet d'éviter une comptabilisation à la juste valeur par résultat, des prêts

comportant ce type de clause. Le groupe est marginalement concerné par ce sujet.

Les travaux opérationnels menés dans le groupe au cours de l'année 2017, ont visé à :

- finaliser les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, ou présentant une décorrélation entre la durée du taux et sa fréquence de refixation). À noter que le groupe a décidé de ne plus produire de crédits à taux jugés non conformes et que le critère SPPI devra être respecté lors de la création de nouveaux produits ;
- poursuivre le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion. Concernant le modèle de collecte, un seuil de vente acceptable a été défini en fonction de la durée du portefeuille pour permettre le classement des instruments financiers au coût amorti, au-delà des cas prévus par la norme. À noter qu'en pratique ce seuil ne concerne que les titres, le groupe ne cédant pas ses crédits.

Seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les parts d'OPCVM et d'OPCI, certaines obligations convertibles, ou titres de dettes structurés ou tranches de titrisation. L'impact des reclassements est modéré.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « groupe » quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres ;
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité.

Chaque groupe régional classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

• Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, d'une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

(1) Ce test vise donc à s'assurer que les instruments sont basiques et que les flux ne couvrent pas autre chose que la prise en compte du passage du temps et du risque de crédit associé au remboursement du principal prêt sur la période de temps concernée.

- **Statut 1** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **Statut 2** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale, et ;
- **Statut 3** : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et ;
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, l'évaluation de la variation du risque étant réalisée contrat par contrat.

Pour définir la frontière entre les statuts 1 et 2 :

- le groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois :
 - sur les portefeuilles LDP (« *Low Default Portfolio* », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert), la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport la notation à l'octroi et la notation à l'arrêt,
 - sur les portefeuilles HDP (« *High default Portfolio* », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique), une courbe frontière met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêt.
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...
- des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le groupe au cours de l'année 2017, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans.

- documenter l'ensemble du corpus de règles ;
- finaliser l'adaptation du système d'information.

• Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

À noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continueront de s'appliquer.

• IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. À cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client ;
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- détermination du prix de transaction du contrat ;
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et ;
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont été réalisés en 2016 et 2017. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes Crédit Mutuel, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

En l'absence d'impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l'objet de modification.

• IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

• IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

NOTE 7 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

II/ DONNÉES CHIFFRÉES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 0 : PÉRIMÈTRE - IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS PAR PAYS

0a - Composition du périmètre

Entité consolidante	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.								
A. Banque de détail								
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédération Nationale du CMAR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM11								
- Vocation Générale **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
- Caisse Agricole du Crédit Mutuel	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM Arkéa **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMAG **	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM11 ***								
Adepi	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Bancas	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banco Popular Español	ESPAGNE			NI	3,95	3,95	MEE	
Banque du Groupe Casino	FRANCE	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	MONACO	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	MAROC	26,21	26,21	MEE	26,21	26,21	MEE	
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	34,00	MEE	34,00	34,00	MEE	
BECM Francfort (succursale de BECM)	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	SAINT MARTIN (partie neerlandaise)	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cartes et crédits à la consommation	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Est	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Iberbanco	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Nord Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Sud Ouest	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Asset Management	FRANCE	100,00	100,00	IG	99,98	99,72	IG	
CM-CIC Bail	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	98,88	IG	
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	ESPAGNE	100,00	99,99	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Caution Habitat SA	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	
CM-CIC Épargne Salariale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Factor	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,93	IG	
CM-CIC Gestion	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,71	IG	
CM-CIC Home Loan SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CM-CIC Lease	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,39	IG	
CM-CIC Leasing Benelux	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Leasing GmbH	ALLEMAGNE	100,00	99,99	IG	100,00	98,88	IG	
CM-CIC Leasing Solutions SAS	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Cofidis Belgique	BELGIQUE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	ESPAGNE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis France	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	HONGRIE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Italie	ITALIE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis République Tchèque	REPUBLIQUE TCHEQUE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	POLOGNE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofidis Slovaquie	SLOVAQUIE			NI	100,00	54,63	IG	
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	SLOVAQUIE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Cofacredit	FRANCE	64,00	64,00	IG	64,00	64,00	IG	
Creatis	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Factofrance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LYF SA (ex Ivory)	FRANCE	43,50	43,50	MEE	89,00	89,00	IG	
Gesteurop	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Margem-Mediação Seguros, Lda	PORTUGAL	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Monabanq	FRANCE	100,00	70,63	IG	100,00	54,63	IG	
Quanta	ALLEMAGNE			NI	100,00	100,00	IG	
SCI La Tréfilère	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Commercial Finance AG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Factoring GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Finanzberatung GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Leasing GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank AG & Co. KGaA	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targobank Espagne	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	51,02	51,02	IG	
CM Arkéa ***								
Arkéa Banking Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Crédit Bail	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Direct Bank	FRANCE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Arkéa Foncière	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Home Loans SFH	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Public Sector SCF	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa SCD	FRANCE	99,95	99,95	IG	99,95	99,95	IG	
Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole	FRANCE	93,22	93,22	IG	93,06	93,06	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine SCF	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	
fusion avec Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque								
FCT Collectivités	FRANCE	57,76	57,76	IG	57,76	57,76	IG	
Fédéral Equipements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Service	FRANCE	97,81	97,78	IG	97,29	97,26	IG	
Financo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
GICM	FRANCE	100,00	97,78	IG	100,00	97,26	IG	
Izimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	
Première consolidation, déjà détenue								
Keytrade Bank (succursale de Arkéa Direct Bank) (ex Keytrade Bank)	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Keytrade Bank Luxembourg SA	LUXEMBOURG	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Leasecom	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leasecom Car	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Leetchi SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Mangopay SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Monext	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nextalk	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	
Scission de Monext								
Nouvelle vague	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	
Création								
Novelia	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Procapital	FRANCE/BELGIQUE	99,98	99,96	IG	99,98	99,96	IG	
Pumpkin	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	
Première consolidation, déjà détenue								

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Société Civile Immobilière Interfédérale	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Strateo (succursale d'Arkéa Direct Bank)								
(Ex Strateo - succursale de Keytrade Bank SA)	SUISSE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
Younited credit	FRANCE	25,60	25,60	MEE			NI	Première consolidation, déjà détenue
CMNE ***								
Bail Actea	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BCMNE	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Beobank Belgique	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
BKCP Immo It SCRL	BELGIQUE	96,01	96,01	IG	95,96	95,96	IG	
BKCP Securities SA	BELGIQUE	-	-	NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
CMNE Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Cumul sci	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCP Richebé Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
FCT LFP Créances immobilières	FRANCE	68,11	68,11	IG	68,11	68,11	IG	
GIE CMN Prestations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
LFP Multi Alpha	FRANCE	100,00	97,05	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
L'Immobilier du CMN	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Mobilease	BELGIQUE			NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
Nord Europe Lease	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
OBK SCRL	BELGIQUE	100,00	99,99	IG	100,00	99,99	IG	
SCI CMN 1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN 3	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI CMN location 2	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SCI Richebe Inkerman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Foncière & Immobilière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	Création
Theia Viager	FRANCE	80,00	80,00	IG	80,00	80,00	IG	
Transactimmo	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMO ***								
SCI Merlet Immobilier	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Union Immobilière Ocean SCI	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Acman	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Volney Bocage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Zephyr Home Loans FCT	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
B. Banque grandes entreprises / banque d'investissement								
CM11 ***								
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	HONG-KONG	100,00	100,00	IG			NI	Création
Cigogne Management	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	99,33	IG	
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et participations)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Conseil	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Innovation	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Investissement SCR	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,87	IG	
CM-CIC Proximité	FRANCE			NI	100,00	98,87	IG	Fusion avec CM-CIC Investissement SCR
Cigogne CLO Arbitrage (ex Diversified Debt Securities SICAV-SIF)	LUXEMBOURG			NI	100,00	98,88	IG	Cession hors groupe
FCT CM-CIC Home Loans	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
CM Arkéa ***								
Arkéa Capital Investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Arkéa Capital Partenaire	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
Nord Europe Partenariat	FRANCE	99,65	99,65	IG	99,65	99,65	IG	
Siparex Proximité Innovation	FRANCE	26,50	25,72	MEE	26,50	25,93	MEE	
CMO ***								
Océan Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMMABN ***								
Volney Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
C. Gestion d'actifs et banque privée								
CM11 ***								
Banque de Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique (BT)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Banque Transatlantique Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Suisse	SUISSE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Dubly-Douilhet Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
Transatlantique Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CM Arkéa ***								
Oiko Gestion (ex Aibo Gestion)	FRANCE	8,59	23,92	MEE	44,59	44,59	MEE	
Altarocca AM AS	FRANCE	9,20	25,63	MEE	38,82	31,21	MEE	
Arkéa Capital (ex Arkéa Capital Gestion)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Aviafund Fund Facility Management GMBH	ALLEMAGNE	10,90	30,36	MEE			NI	Acquisition hors groupe
Aviafund Fund Solution Services GMBH	ALLEMAGNE	10,90	30,36	MEE			NI	Acquisition hors groupe
Aviafund Capital Management SARL	LUXEMBOURG	10,90	30,36	MEE			NI	Acquisition hors groupe
Aviafund Invest AG	ALLEMAGNE	10,90	30,36	MEE			NI	Acquisition hors groupe
Halles A Fourrages SCCV	FRANCE	7,69	21,43	MEE			NI	Création
Marseille Furniture SARL	FRANCE	7,38	20,56	MEE			NI	Acquisition hors groupe
Codabel Management	BELGIQUE	4,49	12,50	MEE	15,61	15,61	MEE	
Derivatives Solutions	FRANCE	10,26	28,57	MEE	35,67	35,67	MEE	Création
EC Advisors GMBH	ALLEMAGNE	12,82	35,71	MEE	22,74	22,74	MEE	Acquisition hors groupe
Federal Finance	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fédéral Finance Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Link By Primonial	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Mata Capital	FRANCE	5,13	14,28	MEE	17,84	17,84	MEE	
New Primonial Holding	FRANCE	36,26	36,62	MEE			NI	Création
Parisii Gestion Privée	FRANCE			NI	44,59	44,59	MEE	Cession hors groupe
PFP	FRANCE	13,15	36,62	MEE			NI	Première consolidation, déjà détenue
Primonial Partenaires	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	100,00	MEE	
Primonial	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Primonial Courtage	FRANCE			NI	44,59	44,59	MEE	Fusion avec Primonial Holding
Primonial Holding	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Primonial Luxembourg	LUXEMBOURG	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Primonial Management	FRANCE	12,50	34,82	MEE			NI	Première consolidation, déjà détenue
Primonial Management 2	FRANCE	13,15	36,62	MEE			NI	Première consolidation, déjà détenue
Primonial Reim	FRANCE	7,76	21,62	MEE	29,72	26,99	MEE	
Primonial TI	CANADA	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Roche Brune AM SAS	FRANCE			NI	30,21	30,21	MEE	Cession hors groupe
Roche Brune Investissement	FRANCE			NI	30,21	30,21	MEE	Cession hors groupe
Schelcher Prince Gestion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sefal Property	FRANCE	12,66	35,27	MEE	44,59	44,59	MEE	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Sportinvest	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Stamina Asset Management	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Upstone SAS	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
Voltaire Capital	FRANCE	12,82	35,71	MEE	44,59	44,59	MEE	
CMNE ***								
Alger Management Ltd	ROYAUME-UNI	50,00	48,52	MEE	50,00	48,91	MEE	
CD Partenaire	FRANCE	74,87	72,66	IG	74,87	73,24	IG	
SNC Groupe La Française	FRANCE			NI	99,90	97,73	IG	Cession hors groupe
Groupe Cholet	FRANCE	33,73	32,74	MEE	33,73	33,00	MEE	
Groupe la Française	FRANCE	97,05	97,05	IG	97,83	97,83	IG	
Inflection Point Capital management Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	97,05	IG	49,00	47,66	MEE	Changement de méthode de consolidation
JKC Capital Management Ltd	HONG-KONG	50,00	48,53	MEE	50,00	48,91	MEE	
La Française AM	FRANCE	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française AM Finance Services	FRANCE	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française AM Iberia	ESPAGNE	66,00	64,06	IG	66,00	64,57	IG	
La Française AM International	LUXEMBOURG	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française Global Investments (ex La Française Bank)	FRANCE	100,00	98,23	IG	100,00	98,70	IG	
La Française Forum Real Estate Partners Korea	COREE DU SUD	100,00	97,17	IG	100,00	97,92	IG	
La Française Forum Real Estate Partners LLP	ROYAUME-UNI	100,00	97,17	IG	100,00	97,92	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Finance Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	97,17	IG	100,00	97,92	IG	
La Française Forum Real Estate Partners UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	97,17	IG	100,00	97,92	IG	
La Française Forum Securities Limited	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	97,05	IG	80,00	78,26	IG	
La Française Forum Securities UK Ltd	ROYAUME-UNI	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française Forum Securities Services Inc	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française Forum Securities SG PTE Limited	SINGAPOUR	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française Global Real Estate Investment Management Limited	ROYAUME-UNI	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
La Française Inflection Point	FRANCE	100,00	97,05	IG	74,97	74,97	IG	
La Française Investment Solutions	FRANCE	56,04	46,17	IG	56,04	46,54	IG	
La Française Real Estate Managers	FRANCE	100,00	97,17	IG	100,00	97,92	IG	
La Française Real Estate Partners	FRANCE	60,00	58,30	IG	65,00	63,65	IG	
La Française Real Estate Partners Limited	ROYAUME-UNI	100,00	97,17	IG	85,00	83,23	IG	
New Alpha Asset Management	FRANCE	85,00	82,50	IG	100,00	97,83	IG	
Tages Capital LLP	ROYAUME-UNI	25,00	24,26	MEE	40,00	39,13	MEE	
UFG PM	FRANCE			NI	100,00	97,92	IG	Fusion avec La Française Real Estate Managers
Union Générale des placements	FRANCE	63,33	29,24	IG			NI	Création

D. Multisecteurs

CM11 ***

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	98,88	98,88	IG	
CIC Londres (succursale du CIC)	ROYAUME-UNI	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC New York (succursale du CIC)	ETATS UNIS D AMERIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CIC Singapour (succursale du CIC)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	

E. Sociétés d'assurance

CM11 ***

ACM GIE	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
ACM IARD	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,78	IG	
ACM RE	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
ACM Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
ACM VIE SA	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,00	IG	

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
Agrupació serveis administratius	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,00	IG	
Amdif	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,00	IG	
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	ESPAGNE	95,22	95,22	IG	95,22	95,00	IG	
Amsyr	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,00	IG	
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	79,82	IG	
Asistencia Avançada Barcelona	ESPAGNE	100,00	95,22	IG	100,00	95,00	IG	
Atlantis Asesores SL	ESPAGNE	80,00	80,00	IG	80,00	79,82	IG	
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	ESPAGNE	60,00	60,00	IG	60,00	59,86	IG	
Atlantis vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	ESPAGNE	88,06	88,06	IG	88,06	87,86	IG	
Astree Assurances	TUNISIE	30,00	30,00	MEE	30,00	29,93	MEE	
Foncière Massena	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
GACM España	ESPAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
ICM Life	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
MTRL	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Partners	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	99,88	IG	
Procourtage	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,77	IG	
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	MAROC	22,02	22,02	MEE	22,02	21,97	MEE	
SCI ACM	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,80	IG	
SCI Cotentin (ex SCI Eurosic Cotention)	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	entité déconsolidée en 2016 et reconstituée en 2017
SCI Provence Bureaux	FRANCE	66,67	66,67	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
SCI Rue de Londres	FRANCE	66,67	66,67	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
SCI Saint Augustin	FRANCE	66,67	66,67	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
SCI Tombe Isoire	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
Serenis Assurances	FRANCE	99,60	99,60	IG	99,60	99,37	IG	
Voy Mediación	ESPAGNE	90,00	90,00	IG	90,00	89,80	IG	
CM Arkéa ***								
Suravenir	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Suravenir Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
ACMN IARD	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,89	IG	
ACMN Vie	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Courtage Crédit Mutuel Nord Europe	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec entité consolidante CMNE
CP-BK Reinsurance SA	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SPV Jarna	LUXEMBOURG	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
Nord Europe Assurances	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Life Luxembourg	LUXEMBOURG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Retraite	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
North Europe Life Belgium	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
F. Autres								
CM11 ***								
Actimut	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Affiches d'Alsace Lorraine	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	99,57	IG	
Alsacienne de Portage des DNA	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	99,57	IG	
CIC Participations	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	98,88	IG	
CM Akquisitions	ALLEMAGNE			NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec BFCM
CM-CIC Services	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	FRANCE			NI	100,00	99,99	IG	Liquidation
Cofidis Participations	FRANCE	70,63	70,63	IG	54,63	54,63	IG	
Cofisun	BELGIQUE			NI	100,00	54,63	IG	Fusion avec Cofidis Belgique
Le Dauphiné Libéré	FRANCE	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG	
Distripub	FRANCE			NI	100,00	98,79	IG	Fusion avec SAP Alsace
Documents AP	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec Est Bourgogne Médias

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS
ANNEXES - DONNÉES CHIFFRÉES

Les entités du périmètre sont présentées selon les secteurs retenus pour l'établissement de l'information sectorielle conformément à IFRS 8. Ainsi, par exemple, les entités figurant en "banque de détail" n'ont pas nécessairement la forme juridique d'un établissement de crédit.	Pays d'implantation	31.12.2017			31.12.2016			Commentaires
		Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*	
El Telecom	FRANCE	95,00	95,00	IG	95,00	94,87	IG	
EIP	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Est Bourgogne Médias	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	50,00	MEE	50,00	49,93	MEE	
Euro Protection Surveillance	FRANCE	99,98	99,98	IG	99,98	99,87	IG	
Euro-Information	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,86	IG	
Euro-Information Développement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,86	IG	
LYF SAS (ex Ivory SAS)	FRANCE	43,25	43,25	MEE	82,78	82,66	IG	Changement de méthode de consolidation
France Régie	FRANCE	100,00	98,66	IG	100,00	99,57	IG	
GEIE Synergie	FRANCE	100,00	70,63	IG	99,98	54,62	IG	
Groupe Dauphiné Media	FRANCE	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG	
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Progrès	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Heller GmbH	ALLEMAGNE			NI	100,00	100,00	IG	fusion avec Targo Deutschland GmbH
Jean Bozzi Communication	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec Est Bourgogne Médias
Journal de la Haute Marne	FRANCE	50,00	47,57	MEE	50,00	46,06	MEE	
La Liberté de l'Est	FRANCE	97,13	92,41	IG	97,13	89,47	IG	
La Tribune	FRANCE	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG	
Le Républicain Lorrain	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	FRANCE	98,66	98,66	IG	99,76	99,57	IG	
L'Est Républicain	FRANCE	95,14	95,14	IG	92,11	92,11	IG	
Lumedia	LUXEMBOURG	50,00	50,00	MEE	50,00	50,00	MEE	
Mediaportage	FRANCE	100,00	98,80	IG	100,00	98,79	IG	
Mutuelles investissement	FRANCE	100,00	100,00	IG				Création
Publiprint Province n°1	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Presse Diffusion	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain Communication	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Républicain Lorrain - TV news	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
SAP Alsace	FRANCE	98,80	98,80	IG	98,79	98,79	IG	
SCI Le Progrès Confluence	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	Liquidation
Société de Presse Investissement (SPI)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	99,81	IG	
Société d'Investissements Médias (SIM)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Dienstleistungs GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo IT Consulting GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	SINGAPOUR	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Management AG	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Targo Realty Services GmbH	ALLEMAGNE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Ventadour investissement	FRANCE			NI	100,00	100,00	IG	Fusion avec BFCM
CM Arkéa ***								
Arkea Bourse Retail	FRANCE	99,99	99,99	IG	99,99	99,99	IG	
Izimm Holding	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	Première consolidation, déjà détenue
New Port	FRANCE	31,03	31,03	MEE	31,03	31,03	MEE	
SMSPG	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
CMNE ***								
2A	FRANCE	20,00	19,41	MEE	20,00	19,45	MEE	
Actéa Environnement	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Financière Nord Europe	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Fininmad	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Immo W16	BELGIQUE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nord Europe Participations et Investissements	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Nouvelles Expertises et Talents AM	FRANCE	100,00	97,05	IG	100,00	97,83	IG	
SCI Centre Gare	FRANCE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG	
Sicorfé Maintenance	FRANCE			NI	90,00	89,92	IG	Cession Groupe (déconsolidée)
CMMABN ***								
SAS Helloasso	FRANCE	84,99	84,99	IG			NI	Création
SAS Volney Habitat	FRANCE	100,00	100,00	IG			NI	Création

* Méthode : IG = Intégration Globale, MEE = Mise en équivalence, NI = Non Intégrée.
** Caisses fédérales, caisses régionales, caisse interfédérale, caisses locales, fédérations.
*** Présentation par groupe de Crédit Mutuel majoritaire.

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	31.12.2017		31.12.2016	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CM Arkéa					
Adage CBP Flex	FRANCE	36,6 %	36,6 %	-	-
Altarocca Rendement 2023	FRANCE	20 %	20 %	25,6 %	25,6 %
Arkea Capital 1	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Autofocus Airbag Octobre 2015	FRANCE	93,8 %	93,8 %	93,9 %	93,9 %
Autofocus Croissance Mars 2015	FRANCE	78 %	78 %	78,2 %	78,2 %
Autofocus Rendement Decembre 2014	FRANCE	93,7 %	93,7 %	93,7 %	93,7 %
Autofocus Rendement Juin 2014	FRANCE	-	-	87,3 %	87,3 %
Autofocus Rendement Mars 2015	FRANCE	93,3 %	93,3 %	93,5 %	93,5 %
Autofocus Rendement Mars 2016	FRANCE	79,3 %	79,3 %	-	-
Autofocus Rendement Novembre 2016	FRANCE	92,4 %	92,4 %	-	-
Autofocus Rendement Octobre 2014	FRANCE	91,5 %	91,5 %	91,7 %	91,7 %
Autofocus Rendement Septembre 2015	FRANCE	-	-	93,9 %	93,9 %
Autofocus Rendement Septembre 2016	FRANCE	96,4 %	96,4 %	-	-
Autofocus Rendement Janvier 2016	FRANCE	92,5 %	92,5 %	-	-
Autofocus Croissance Juin 2015	FRANCE	93,8 %	93,8 %	93,9 %	93,9 %
BPE Rendement 2018	FRANCE	36,3 %	36,3 %	40,2 %	40,2 %
Diapazen Climat Septembre 2016	FRANCE	97,8 %	97,8 %	-	-
FCPI Swen Europa 4	FRANCE	-	-	46,5 %	46,5 %
FCPR Funéraire A	FRANCE	-	-	35,4 %	35,4 %
FCT SP Eurocréances	FRANCE	43,4 %	43,4 %	44 %	44 %
FCT Suravenir Privat	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
FED Capital INV	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Federal Actions Éthiques	FRANCE	65,7 %	65,7 %	63,7 %	63,7 %
Federal Actions Rendement	FRANCE	96,8 %	96,8 %	96,6 %	96,6 %
Federal Apal	FRANCE	74,2 %	74,2 %	68,2 %	68,2 %
Federal Conviction Grande Asie	FRANCE	99,8 %	99,8 %	97,4 %	97,4 %
Federal Conviction ISR Euro	FRANCE	61 %	61 %	61,7 %	61,7 %
Federal Croissance	FRANCE	90,3 %	90,3 %	87,4 %	87,4 %
Federal Essor International	FRANCE	49,4 %	49,4 %	51,6 %	51,6 %
Federal Indiciel Japon	FRANCE	64,8 %	64,8 %	65,1 %	65,1 %
Federal Indiciel US	FRANCE	63,8 %	63,8 %	62,8 %	62,8 %
Federal Multi Actions Europe	FRANCE	73,7 %	73,7 %	71,9 %	71,9 %
Federal Multi L/S	FRANCE	50,9 %	50,9 %	-	-
Federal Multi Or et Matières 1 ^{eres}	FRANCE	88,4 %	88,4 %	88,7 %	88,7 %
Federal Multi Patrimoine	FRANCE	90,7 %	90,7 %	89,3 %	89,3 %
Federal Multi PME	FRANCE	79,2 %	79,2 %	85 %	85 %
Federal Obligations Internationales ISR	FRANCE	36,3 %	36,3 %	40 %	40 %
Federal Opportunité Équilibre	FRANCE	99,7 %	99,7 %	99,7 %	99,7 %
Federal Opportunité Modéré	FRANCE	98,4 %	98,4 %	98,3 %	98,3 %
Federal Opportunité Tonique	FRANCE	98,8 %	98,8 %	98,9 %	98,9 %
Federal Optimal Plus	FRANCE	47,9 %	47,9 %	44,4 %	44,4 %
Federal Support Court Terme	FRANCE	42,2 %	42,2 %	-	-
Federal Support Trésorerie ISR	FRANCE	31,3 %	31,3 %	29,3 %	29,3 %
Formul Action 2017 FP	FRANCE	-	-	82,4 %	82,4 %
Formul'Action 2017	FRANCE	-	-	94 %	94 %
Formul'Action Sécurité	FRANCE	93,3 %	93,3 %	93,3 %	93,3 %
FPS Suravenir Actions Protect	FRANCE	100 %	100 %	-	-
FPS Compartiment 5	FRANCE	42,4 %	42,4 %	-	-
Kaleidoscope	FRANCE	98,3 %	98,3 %	98,5 %	98,5 %
LFP Multimmo Philoso	FRANCE	-	-	46,8 %	46,8 %
Opci Club FRANCE RET	FRANCE	46,3 %	46,3 %	46,3 %	46,3 %
Opci Preim Defense 2	FRANCE	35,5 %	35,5 %	35,5 %	35,5 %
Opci Preim Euros 2	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Opci Preimum	FRANCE	83,7 %	83,7 %	100 %	100 %
Opci Preims Euros	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Opci Tikehau Ret Pro	FRANCE	39,3 %	39,3 %	39,3 %	39,3 %
Primo Élite	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Pro Federal Liquidites C	FRANCE	61,3 %	61,3 %	43,4 %	43,4 %
SCI Pérennité Pierre	FRANCE	-	-	81,8 %	81,8 %
SCI PR2 Preim RET 2	FRANCE	38 %	38 %	38 %	38 %
SCI Progrès Pierre	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Surav Pierre	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Cloverhome	FRANCE	50 %	50 %	-	-
SCI Le Vinci Holding	FRANCE	100 %	100 %	-	-
SCI Sofidy Conv Immo	FRANCE	56,9 %	56,9 %	-	-
SCI Usufruitimo	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
SCPI Patrimmo Croissance	FRANCE	36,3 %	36,3 %	54 %	54 %
SCPI Pierre Expansio	FRANCE	57 %	57 %	57 %	57 %
SCPI Primofamily	FRANCE	40,4 %	40,4 %	-	-
SCPI Primonie Cap IM	FRANCE	43,2 %	43,2 %	42,1 %	42,1 %
SP Convert. Global Europe	FRANCE	33,4 %	33,4 %	23,9 %	23,9 %
SP Convertibles Isr Europe	FRANCE	29,8 %	29,8 %	25,6 %	25,6 %
SP Haut Rendement	FRANCE	33,6 %	33,6 %	41,4 %	41,4 %
SP NS Famille	FRANCE	42,1 %	42,1 %	-	-

Ces entités sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

OPCVM, SCPI et OPCI consolidés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10	Pays d'implantation	31.12.2017		31.12.2016	
		Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Stéréo 3	FRANCE	97 %	97 %	96,9 %	96,9 %
Suravenir Initiative Actions	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Suravenir Reference Actions	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
Synergie Finance Investissement	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
UBS Archmore Idf	FRANCE	-	-	53,2 %	53,2 %
We Positive Invest	FRANCE	100 %	100 %	100 %	100 %
West Web Valley	FRANCE	35,4 %	35,4 %	38,6 %	38,6 %
CMNE					
Alteram Arbitrages	FRANCE	-	-	0,15 %	0,15 %
Beobank Funds - Beobank Dynamic Fund	LUXEMBOURG	44,13 %	44,13 %	55,74 %	55,74 %
Convictions Multifac	LUXEMBOURG	39,37 %	39,37 %	45,63 %	45,63 %
Crown Multifund SEL	LUXEMBOURG	85,14 %	85,14 %	75,55 %	75,55 %
Diademe Global Selec	LUXEMBOURG	89,26 %	89,26 %	89,89 %	89,89 %
Europimmo Market	FRANCE	86,93 %	86,93 %	37,65 %	37,65 %
FCT LFP Créances Imm	FRANCE	-	-	53,76 %	53,76 %
Forum European Real	FRANCE	99,00 %	99,00 %	-	-
Forum Glb Invest Scs	FRANCE	99,40 %	99,40 %	-	-
Investcore 2021	LUXEMBOURG	93,42 %	93,42 %	83,95 %	83,95 %
JKC Fund - La Française Jkc Asia Equity	FRANCE	47,92 %	47,92 %	39,12 %	39,12 %
La Française Absolute Emerging Debt - Part I	LUXEMBOURG	-	-	76,21 %	76,21 %
La Française Actions Euro Couvertes	LUXEMBOURG	96,96 %	96,96 %	95,37 %	95,37 %
La Française Actions Monde	FRANCE	57,76 %	57,76 %	55,66 %	55,66 %
La Française Allocation - Part F	FRANCE	40,56 %	40,56 %	57,04 %	57,04 %
La Française Euro Inflation- Part B	FRANCE	52,26 %	52,26 %	50,23 %	50,23 %
La Française Euro Souverains	FRANCE	-	-	35,36 %	35,36 %
La Française Index Variable - Part C	LUXEMBOURG	57,69 %	57,69 %	47,09 %	47,09 %
La Française Inflection Point Multi Trends	FRANCE	46,02 %	46,02 %	41,45 %	41,45 %
La Française Lux - Absolute Emerging Debt	FRANCE	42,95 %	42,95 %	48,18 %	48,18 %
La Française Lux - Forum Global Real Estate Securities	FRANCE	65,55 %	65,55 %	43,63 %	43,63 %
La Française Lux - Inflection Point European Equity	FRANCE	69,03 %	69,03 %	70,82 %	70,82 %
La Française Lux - Inflection Point Global Equity	LUXEMBOURG	-	-	63,34 %	63,34 %
La Française Lux - Inflection Point Leaders Emergents	FRANCE	99,06 %	99,06 %	99,25 %	99,25 %
La Française Lux - Inflection Point Zero Carbon	FRANCE	46,68 %	46,68 %	81,00 %	81,00 %
La Française Lux - JKC Asia Bond	FRANCE	92,55 %	92,55 %	99,67 %	99,67 %
La Française Lux - Multi-Asset Income	FRANCE	93,93 %	93,93 %	99,82 %	99,82 %
La Française Multistratégies Obligataires - Part I	FRANCE	48,07 %	48,07 %	41,22 %	41,22 %
La Française Patrimoine Flexible - Part F	LUXEMBOURG	74,55 %	74,55 %	68,12 %	68,12 %
La Française Profil Performance	LUXEMBOURG	75,06 %	75,06 %	74,76 %	74,76 %
La Française Rendement 4X4	FRANCE	60,50 %	60,50 %	45,67 %	45,67 %
La Française Sérénité Flex	FRANCE	60,25 %	60,25 %	60,76 %	60,76 %
La Française Tages Event	FRANCE	51,62 %	51,62 %	99,99 %	99,99 %
La Française Tages Stratégie Actions	FRANCE	95,48 %	95,48 %	89,95 %	89,95 %
LF Europimmo	FRANCE	94,96 %	94,96 %	-	-
LF Grands Vignobles De France	FRANCE	57,72 %	57,72 %	57,72 %	57,72 %
LF Lux SU ES SEC	LUXEMBOURG	85,85 %	85,85 %	-	-
LF Opsis Patrimoine	FRANCE	-	-	41,99 %	41,99 %
LF Premium EM R	FRANCE	63,67 %	63,67 %	-	-
LF Rend Glob 2018	FRANCE	40,29 %	40,29 %	-	-
LF Tages Mult Arb li	FRANCE	77,33 %	77,33 %	-	-
LFIS Perspective FCP - I	FRANCE	-	-	100,00 %	100,00 %
LFIS Vision - Credit Opportunities	LUXEMBOURG	65,64 %	65,64 %	65,58 %	65,58 %
LFIS Vision - Premia Opportunities	LUXEMBOURG	-	-	60,03 %	60,03 %
LFIS Vision Ucits - Credit	LUXEMBOURG	38,51 %	38,51 %	90,73 %	90,73 %
LFIS Vision Ucits - Equity Defender	LUXEMBOURG	96,60 %	96,60 %	99,33 %	99,33 %
LFIS Vision Ucits - Premia Access	LUXEMBOURG	89,48 %	89,48 %	-	-
LFP Alloc Classi Eur	LUXEMBOURG	-	-	22,88 %	22,88 %
LFP Cousin Opportunités	LUXEMBOURG	99,73 %	99,73 %	99,82 %	99,82 %
LFP European Fund Of Funds	LUXEMBOURG	91,97 %	91,97 %	91,49 %	91,49 %
LFP Fd Multi Stra OB	LUXEMBOURG	-	-	30,55 %	30,55 %
LFP Op Delff E H R	LUXEMBOURG	-	-	26,38 %	26,38 %
LFP Pierre	FRANCE	51,90 %	51,90 %	46,83 %	46,83 %
LFP R2p I Hedge	LUXEMBOURG	-	-	61,11 %	61,11 %
LFP S&P Capital Iq Fund - LFP R2p Global Credit	LUXEMBOURG	76,56 %	76,56 %	-	-
LFP S&P Capital Iq Fund - LFP R2p Global High Yield	LUXEMBOURG	91,66 %	91,66 %	67,18 %	67,18 %
Multimark SPP OPCI	FRANCE	36,54 %	36,54 %	-	-
Multimobilier 2	FRANCE	85,66 %	85,66 %	-	-
Newalpha Fintech	FRANCE	-	-	60,03 %	60,03 %
Quilvest European	FRANCE	38,00 %	38,00 %	-	-
Tages Anavon GB EQ	LUXEMBOURG	35,13 %	35,13 %	35,19 %	35,19 %
Tages Int Funds UC	LUXEMBOURG	63,00 %	63,00 %	63,03 %	63,03 %
Transition Energeti	FRANCE	61,97 %	61,97 %	-	-
UFG IC Fund	LUXEMBOURG	41,36 %	41,36 %	-	-
UFG Pixel 1	FRANCE	-	-	80,86 %	80,86 %

Ces entités sont comptabilisées à la juste valeur sur option.

0b - Implantations et activités par pays

Le Crédit Mutuel exerce principalement son activité en France, soit 82 % du PNB et 88 % du résultat net part du groupe.
Depuis 2008, le groupe a souhaité développer de manière maîtrisée, son activité à l'international, se dotant ainsi d'un deuxième voire troisième marché domestique.

Ainsi, ses principales filiales constituées de banque de réseaux ont été acquises principalement en Belgique, en Allemagne et en Espagne. D'autres filiales ou succursales ont notamment été créées afin d'accompagner l'internationalisation d'entreprises clientes.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs
Allemagne	1 555	589	- 165	- 1	- 83	7 328
Belgique	455	106	- 32	19	- 60	1 884
Canada	-	-	-	-	-	-
Espagne	366	45	- 29	- 1	- 19	2 430
États-Unis d'Amérique	102	77	- 21	- 12	- 9	89
France	14 445	6 671	- 1 971	- 55	- 2 317	67 507
Hong-Kong	4	2	-	-	-	7
Hongrie	46	9	-	-	- 3	265
Italie	42	6	-	-	- 4	225
Luxembourg	322	137	- 27	10	- 25	902
Maroc	-	65	-	-	-	-
Monaco	3	1	-	-	-	9
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-
Pologne	1	-	-	-	-	27
Portugal	163	95	- 27	1	- 5	643
République de Corée	-	-	-	-	-	1
République Tchèque	7	- 2	-	-	- 1	142
Royaume-uni	54	26	- 4	- 2	- 5	83
Saint-Martin (partie néerlandaise)	3	- 1	-	-	-	9
Singapour	64	25	- 5	1	-	252
Slovaquie	1	- 3	-	-	-	43
Suisse	115	34	- 6	1	- 10	331
Tunisie	-	17	-	-	-	-
Total	17 748	7 899	- 2 287	- 39	- 2 541	82 177

(*) Entités consolidées par mise en équivalence.

1. NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES

1a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	63 237	66 571
dont réserves obligatoires	3 475	3 185
Caisse	1 488	1 454
Total	64 724	68 025
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	27 134	26 136
Autres comptes ordinaires	3 034	2 923
Prêts	1 936	2 379
Autres créances	647	662
Titres non cotés sur un marché actif	289	489
Pensions	10 384	10 241
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	0	0
Créances rattachées	242	250
Dépréciations	0	0
Total	43 666	43 080

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

1b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Banques centrales	285	0
Dettes envers les établissements de crédit	52 716	55 667
Autres comptes ordinaires	3 305	3 318
Emprunts	13 536	17 138
Autres dettes	3 393	3 002
Pensions	32 431	32 135
Dettes rattachées	51	74

NOTE 2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	8 945	56 141	65 086	8 014	45 952	53 966
- Effets publics	865	366	1 231	865	347	1 212
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 989	10 514	17 503	6 284	9 842	16 126
. Cotés	6 989	9 529	16 518	6 284	9 102	15 386
. Non cotés	0	985	985	0	740	740
- Actions et autres titres à revenu variable	1 091	45 261	46 352	865	35 763	36 628
. Cotés	1 091	35 085	36 176	865	27 874	28 739
. Non cotés	0	10 176	10 176	0	7 889	7 889
. Instruments dérivés	3 732	0	3 732	4 909	0	4 909
. Autres actifs financiers		11	11		67	67
<i>dont pensions</i>		<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
Total	12 677	56 152	68 829	12 923	46 019	58 942

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 54 735 millions d'euros sur l'exercice.

2b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 039	7 108
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	4 506	5 597
Total	10 545	12 705

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2017	31.12.2016
. Vente à découvert de titres	2 111	1 839
- Obligations et autres titres à revenu fixe	917	864
- Actions et autres titres à revenu variable	1 194	975
. Instruments dérivés de transaction	3 831	5 193
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	97	76
Total	6 039	7 108

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
. Titres émis	230	218	12	116	102	14
. Dettes interbancaires	4 271	4 271	0	5 397	5 397	0
. Dettes envers la clientèle	5	5	0	84	84	0
Total	4 506	4 494	12	5 597	5 583	14

NOTE 3 - COUVERTURE

3a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Couverture de flux de trésorerie (<i>Cash flow Hedge</i>)	2	30	2	39
. Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	3 808	3 747	5 113	5 580
Total	3 810	3 777	5 115	5 619

- L'inefficacité constatée en résultat impacte positivement les comptes (- 34 M€ comptabilisés dans le poste « *Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ») (Cf. note 26).
- 'Le montant de réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclé en résultat n'est pas significatif.

3b - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	727	1 042	- 315
. de passifs financiers	- 452	- 1 095	643

NOTE 4 - ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2017			31.12.2016		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instrument de taux						
<i>Swaps</i>	79 706	2 423	2 273	81 464	3 284	3 250
Autres contrats fermes	248 324	7	7	112 999	5	1
Options et instruments conditionnels	33 573	116	322	29 831	95	333
Instrument de change						
<i>Swaps</i>	91 406	45	53	96 220	73	69
Autres contrats fermes	12 371	705	682	9 619	622	576
Options et instruments conditionnels	27 513	125	119	26 386	228	215
Autres que taux et change						
<i>Swaps</i>	12 995	132	162	12 733	76	129
Autres contrats fermes	5 526	42	75	1 157	14	89
Options et instruments conditionnels	5 201	137	138	12 922	512	531
Sous-total	516 615	3 732	3 831	383 331	4 909	5 193
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
<i>Swaps</i>	100 063	3 812	3 746	140 317	5 113	5 580
Autres contrats fermes	55 106	0	0	19 345	0	0
Options et instruments conditionnels	340	(4)	1	426	0	0
Couverture de <i>Cash Flow Hedge</i>						
<i>Swaps</i>	689	2	30	809	2	39
Autres contrats fermes	30	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	156 228	3 810	3 777	160 897	5 115	5 619
Total	672 842	7 541	7 608	544 228	10 024	10 812

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017	31.12.2016
. Effets publics	30 642	32 449
. Obligations et autres titres à revenu fixe	99 039	101 731
- Cotés	95 800	98 752
- Non cotés	3 239	2 979
. Actions et autres titres à revenu variable	15 512	14 298
- Cotés	12 673	12 571
- Non cotés	2 839	1 727
. Titres immobilisés	3 745	4 369
- Titres de participations	2 302	3 092
- Autres titres détenus à long terme	832	724
- Parts dans les entreprises liées	611	553
. Créances rattachées	621	801
Total	149 559	153 648
Dont plus ou moins values latentes totales brutes d'ID constatées en capitaux propres	3 141	3 014
Dont titres à revenu fixe dépréciés	194	208
Dont dépréciation	- 1 641	- 1 706
Dont titres de participation cotés.	953	1 035

5b - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement*	Non coté	< 10 %	1 857	10 601	218	108
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	< 40 %	564	39 626	2	0
Foncière des Régions	Coté	< 10 %	8 468	19 500	815	1 119

* Autres titres détenus à long terme

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2016.

Règlement ANC 2016-09 :

<https://www.creditmutuel.com/fr/presse-et-publications/publications>

NOTE 6 - HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

31.12.2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	135 348	8 483	5 728	149 559
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	30 265	624	0	30 889
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	91 795	5 651	1 959	99 405
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	12 188	2 198	1 132	15 518
- Participations et ATDLT - DALV	1 100	4	2 032	3 136
- Parts entreprises liées - DALV	0	6	605	611
Transaction / JVO	47 505	11 559	9 765	68 829
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	732	133	0	865
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	366	0	0	366
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	6 411	312	266	6 989
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 463	8 191	860	10 514
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	1 091	0	0	1 091
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	36 380	957	7 924	45 261
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	2	0	2
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	9	0	9
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	105	2 912	715	3 732
Instruments dérivés de couverture	0	3 767	43	3 810
Total	181 896	24 766	15 536	222 198
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 311	7 493	741	10 545
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	4 271	0	4 271
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	5	0	5
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	230	0	230
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 311	2 987	741	6 039
Instruments dérivés de couverture	0	3 767	10	3 777
Total	2 311	11 260	751	14 322

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne «Total» pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente	140 354	7 504	5 790	153 648
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	32 580	179	0	32 759
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	94 741	5 434	2 030	102 205
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	11 704	1 472	1 129	14 305
- Participations et ATDLT - DALV	1 329	413	2 077	3 819
- Parts entreprises liées - DALV	0	6	554	560
Transaction / JVO	38 343	12 725	7 874	58 942
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	750	115	0	865
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	347	0	0	347
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 232	782	270	6 284
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 150	7 113	579	9 842
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	865	0	0	865
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	28 524	873	6 366	35 763
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	54	0	54
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	13	0	13
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	475	3 775	659	4 909
Instruments dérivés de couverture	0	5 067	48	5 115
Total	178 697	25 296	13 712	217 705
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 389	9 561	755	12 705
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 397	0	5 397
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	84	0	84
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	116	0	116
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 389	3 964	755	7 108
Instruments dérivés de couverture	0	5 605	14	5 619
Total	2 389	15 166	769	18 324

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne «Total» pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3

31.12.2017	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	6 366	2 054	0	- 900	- 9	- 40	648	0	- 195	7 924

31.12.2016	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	3 963	2 648	0	- 880	- 3	543	239	0	- 144	6 366

Des transferts de niveau 1 à niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 417 millions d'euros. Ils concernent des OPCVM pour lesquels l'évaluation correspond aux critères définis pour le niveau 3.

NOTE 7 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2017	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	7 504	-	7 504	- 2 378	-	- 2 927	2 199
Pensions	17 828	-	17 828	- 357	- 17 274	- 58	139
Total	25 332	-	25 332	- 2 735	- 17 274	- 2 985	2 338

31.12.2017	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	7 569	-	7 569	- 2 419	-	- 4 081	1 069
Pensions	38 743	-	38 743	- 357	- 38 133	- 241	12
Total	46 312	-	46 312	- 2 776	- 38 133	- 4 322	1 081

31.12.2016	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	9 724	-	9 724	- 2 867	-	- 5 747	1 110
Pensions	16 562	-	16 562	- 351	- 14 473	- 80	1 658
Total	26 286	-	26 286	- 3 218	- 14 473	- 5 827	2 768

31.12.2016	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	MONTANTS LIÉS NON COMPENSÉS AU BILAN			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	10 512	-	10 512	- 2 876	- 2	- 5 559	2 075
Pensions	39 128	-	39 128	- 351	- 38 183	- 323	271
Total	49 640	-	49 640	- 3 227	- 38 185	- 5 882	2 346

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS. Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquelles le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 8 - CLIENTÈLE

8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines	412 318	392 673
. Créances commerciales	15 024	13 276
. Autres concours à la clientèle	396 211	378 269
- crédits à l'habitat	217 697	207 838
- autres concours et créances diverses dont pensions	178 514	170 431
. Créances rattachées	774	788
. Titres non cotés sur un marché actif	309	340
Créances d'assurance et réassurance	448	418
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	14 251	16 098
Créances brutes	427 017	409 189
Dépréciations individuelles	- 7 966	- 9 520
Dépréciations collectives	- 633	- 591
Sous total I	418 418	399 078
Location financement (investissement net)	16 870	16 262
. Mobilier	11 120	10 473
. Immobilier	5 200	5 209
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	550	580
Dépréciations individuelles	- 262	- 288
Sous total II	16 608	15 974
Total	435 026	415 052
dont prêts participatifs	18	21
dont prêts subordonnés	14	15

Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Valeur brute comptable	16 262	2 616	- 1 958	- 50	16 870
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 288	- 120	142	4	- 262
Valeur nette comptable	15 974	2 496	- 1 816	- 46	16 608

8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
. Comptes d'épargne à régime spécial	169 355	161 630
- à vue	117 817	113 159
- à terme	51 538	48 471
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	268	278
Sous-total	169 623	161 908
. Comptes à vue	148 531	131 387
. Comptes et emprunts à terme	53 327	62 411
. Pensions	2 017	1 575
. Dettes rattachées	436	693
. Dettes d'assurance et de réassurance	242	221
Sous-total	204 553	196 287
Total	374 176	358 195

NOTE 9 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2017	31.12.2016
. Titres	11 471	12 849
- Effets publics	626	921
- Obligations et autres titres à revenu fixe	10 845	11 928
. Cotés	8 427	8 798
. Non cotés	2 418	3 130
. Conversion	0	0
. Créances rattachées	10	15
Total brut	11 481	12 864
dont actifs dépréciés	34	27
Dépréciations	- 25	- 16
Total net	11 456	12 848

NOTE 10 - CADRAGE DES DÉPRÉCIATIONS

	31.12.2016	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2017
Prêts et créances établissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	- 10 399	- 2 312	2 488	1 362	- 8 861
Titres à revenu fixe en AFS "disponibles à la vente"	- 48	0	6	3	- 39
Titres à revenu variable en AFS "disponibles à la vente"	- 1 658	- 133	337	- 148	- 1 602
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	- 16	- 12	5	- 2	- 25
Total	- 12 121	- 2 457	2 836	1 215	- 10 527

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS - RECLASSEMENTS

Les chiffres ci-dessous sont liés aux reclassements de l'exercice 2008, aucun reclassement n'a été effectué depuis cette date.

Actifs reclassés	31.12.2017		31.12.2016	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de prêts et créances	378	417	626	658
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	1 297	1 297	2 236	2 236
Total	1 675	1 714	2 862	2 894

	31.12.2017	31.12.2016
. Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	- 242	92
. Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	46	- 146
. Profits/(pertes) passés en résultat liés aux actifs reclassés	211	62

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse	605	950
TMI & TCN	63 672	69 470
Emprunts obligataires	64 772	59 488
Dettes rattachées	1 009	1 770
Total	130 058	131 678

NOTE 13 - IMPÔTS

13a - Impôts courants

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	2 304	1 986
Passif (par résultat)	1 089	965

13b - Impôts différés

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	1 307	1 376
Actif (par capitaux propres)	179	188
Passif (par résultat)	709	697
Passif (par capitaux propres)	816	839

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	12	0	21	0
. Différences temporaires sur	1 585	1 636	1 946	1 939
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	165	847	178	877
- autres gains/pertes latents ou différés	45	0	49	0
- provisions	750	2	828	6
- réserve latente de location financement	0	264	0	293
- résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
- autres décalages temporaires	625	523	891	763
. Compensation	- 111	- 111	- 403	- 403
- par capitaux propres	- 31	- 31	- 39	- 39
- par résultat	- 80	- 80	- 364	- 364
Total des actifs et passifs d'impôts différés	1 486	1 525	1 564	1 536

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable, au taux de 34,43 %.

NOTE 14 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	1 122	930
Comptes d'ajustement sur devises	57	1 021
Produits à recevoir	775	661
Comptes de régularisation divers	2 841	2 455
Sous-total	4 795	5 067
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	182	213
Dépôts de garantie versés	6 316	7 117
Débiteurs divers	5 250	5 307
Stocks et assimilés	24	30
Autres emplois divers	53	42
Sous-total	11 825	12 709
Autres actifs d'assurance		
Provisions techniques - Part des réassureurs	428	422
Autres	139	141
Sous-total	567	563
Total	17 187	18 339

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	811	705
Comptes d'ajustement sur devises	62	64
Charges à payer	1 669	1 608
Produits constatés d'avance	1 969	1 903
Comptes de régularisation divers	2 315	2 418
Sous-total	6 826	6 698
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	896	484
Versements restant à effectuer sur titres	556	661
Créditeurs divers	11 547	11 729
Sous-total	12 999	12 874
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	228	225
Autres	0	0
Sous-total	228	225
Total	20 053	19 797

14c - Actifs/passifs non courants destinés à être cédés

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont classés en « Gains & pertes nets d'impôts sur activités en cours de cession » :

- en 2017 : le résultat de cession de l'activité Banque privée de la succursale de Singapour, ainsi que le résultat de cette activité jusqu'à la date de cession réalisée le 2 décembre 2017 ;
- en 2016 : le résultat de la Banque Pasche jusqu'à la date de cession en mai 2016, ainsi que le recyclage de la réserve de conversion de la Banque Pasche en résultat.

NOTE 15 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

15a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2017	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	MAROC	26,21	870	- 130	42	897
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	0	- 246	0	0
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	165	15	7	166
RMA Watanya	MAROC	22,02	114	20	11	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	50,00	48	9	0	NC*
New Port	FRANCE	31,03	41	3	0	0
Younited Credit	FRANCE	25,60	11	- 4	0	NC*
Astrée Assurance	TUNISIE	30,00	14	2	1	23
Autres			30	- 9	4	
Total⁽¹⁾			1 293	- 340	65	
Coentreprises						
Banque Casino	FRANCE	50,00	48	- 4	0	NC*
Bancas	FRANCE	50,00	1	0	0	NC*
Total⁽²⁾			49	- 4	0	
Total⁽¹⁾⁺⁽²⁾			1 342	- 344	65	

(1) En trésorerie et en actions.

* NC : non cotée.

31.12.2016	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	MAROC	26,21	1 038	52	47	984
Banco Popular Español	ESPAGNE	3,95	245	- 262	4	152
Banque de Tunisie	TUNISIE	34,00	173	14	6	198
RMA Watanya	MAROC	21,97	102	33	10	NC*
Euro Automatic Cash	ESPAGNE	49,93	39	13	14	NC*
New Port	FRANCE	31,03	33	2	0	NC*
Astrée Assurance	TUNISIE	29,93	18	2	1	18
Autres			29	3	2	
Total⁽¹⁾			1 677	- 143	84	
Coentreprises						
Primonial Holding	FRANCE	44,59	51	6	0	NC*
Banque Casino	FRANCE	50,00	47	- 2	0	NC*
Bancas	FRANCE	50,00	1	0	0	NC*
Total⁽²⁾			99	4	0	
Total⁽¹⁾⁺⁽²⁾			1 776	- 139	84	

(1) En trésorerie et en actions.

* NC : non cotée.

15b - Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2017	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ⁽¹⁾	305 923	12 990	5 615	2 835	- 6	23 583
Banque de Tunisie ⁽²⁾	4 718	236	129	101	NC	730
RMA Watanya ⁽¹⁾	342 166	17 756	4 551	905	4 997	5 529
Groupe Cholet Dupont	308	21	5	3	0	41
Astrée Assurance ⁽²⁾	441	146	23	14	39	155
Coentreprises						
Banque Casino	978	118	53	6	0	97

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).

(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).

* NC : non communiqué.

31.12.2016	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Banque Marocaine du Commerce Extérieur ^{(1)/(3)}	279 422	11 817	4 884	2 655	73	22 110
Banco Popular Español	147 926	2 826	798	- 3 485	- 289	11 088
Banque de Tunisie ^{(2)/(3)}	4 366	213	104	90	NC*	673
RMA Watanya ^{(1)/(3)}	314 114	5 047	3 622	466	3 424	4 627
New Port	169	7	7	7	45	107
Astrée Assurance ⁽²⁾	424	131	20	14	50	160
Coentreprises						
Primonial Holding	306	147	37	23	0	128
Banque Casino	866	106	50	5	0	81

(1) Données financières individuelles en devise locale (Dirham Marocain).

(2) Données financières individuelles en devise locale (Dinar Tunisien).

(3) Données 2015.

* NC : non communiqué.

Banco Popular Español (BPE) :

Pour rappel, au 31 décembre 2016 l'investissement dans BPE était consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel au conseil d'administration de BPE, existence d'une entreprise bancaire commune aux deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

Suite à d'importantes contraintes de liquidité, la Banque Centrale Européenne a décidé le 6 juin 2017 que Banco Popular était susceptible de faire faillite et en a informé le Comité de Résolution Unique en conséquence.

Le Comité de résolution unique et l'autorité de résolution Espagnole (FROB) ont décidé que la vente de Banco Popular à Banco Santander était dans l'intérêt public en protégeant ainsi tous ses déposants et en assurant ainsi sa stabilité financière.

Le plan de résolution est entré en vigueur le 7 juin 2017 et le Comité de résolution unique a transféré l'ensemble des actions et instruments de capital de Banco Popular à Banco Santander pour un montant de 1 euro.

Le groupe Crédit Mutuel CM11 possédant 3,95 % des actions Banco Popular a constaté en résultat net des entreprises mises en équivalence une moins-value de cession nette des dépréciations déjà comptabilisées de 232 M€ dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2017. Cette moins-value de cession est le résultat de la mise à zéro de la valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2017 (405,6 M€) et de la reprise de la dépréciation (174 M€).

Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)

L'investissement dans BMCE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31/12/2017 et a conduit à un impairment de 175 millions d'euros.

NOTE 16 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Coût historique	3 164	1 019	- 38	- 125	4 020
Amortissement et dépréciation	- 619	- 63	21	21	- 640
Montant net	2 545	956	- 17	- 104	3 380

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût est de 3 646 millions d'euros au 31.12.2016 et 4 502 millions d'euros au 31.12.2017.

NOTE 17 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	569	9	- 3	29	604
Constructions d'exploitation	5 822	229	- 158	90	5 983
Autres immobilisations corporelles	3 151	368	- 328	- 23	3 168
Total	9 542	606	- 489	96	9 755
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	- 5	- 2	0	0	- 7
Constructions d'exploitation	- 3 586	- 237	137	- 32	- 3 718
Autres immobilisations corporelles	- 2 421	- 239	176	2	- 2 482
Total	- 6 012	- 478	313	- 30	- 6 207
Montant net	3 530	128	- 176	66	3 548

Dont immeubles loués en location financement

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Valeur comptable brute	152	0	0	0	152
Amortissements et dépréciations	- 33	0	0	- 2	- 35
Total	119	0	0	- 2	117

17b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	468	43	- 18	9	502
. Immobilisations acquises	2 582	197	- 105	- 8	2 666
- logiciels	869	53	- 21	- 5	896
- autres	1 713	144	- 84	- 3	1 770
Total	3 050	240	- 123	1	3 168
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	- 340	- 57	16	- 2	- 383
. Immobilisations acquises	- 1 594	- 114	38	13	- 1 657
- logiciels	- 800	- 38	21	9	- 808
- autres	- 794	- 76	17	4	- 849
Total	- 1 934	- 171	54	11	- 2 040
Montant net	1 116	69	- 69	12	1 128

NOTE 18 - ÉCART D'ACQUISITION

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Écart d'acquisition brut	5 376	31	0	- 9	5 399
Dépréciation	- 476	- 15	0	0	- 491
Écart d'acquisition net	4 900	16	0	- 9	4 907

FILIALES	Valeur de l'EA au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31.12.2017
Targobank Allemagne	2 787					2 787
Groupe CIC	515					515
Groupe Cofidis	466					466
<i>dont Cofidis Participations</i>	457					457
<i>dont Cofidis SGPS</i>	0					0
<i>dont Cofidis Italie</i>	9					9
Targobank Espagne	0					0
Groupe La Française	178					178
Procapital	63					63
Arkea Direct Bank (ex Fortunéo)	166					166
Monext	100					100
Factofrance SAS	80				- 12	68
El Télécom	78					78
Heller Gmbh et Targo Leasing Gmbh	75				- 12	63
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53	2			- 2	53
CFCAL Banque	38					38
Leasecom	33					33
Leetchi	26					26
Keytrade Bank (ex Fortuneo Belgium)	94					94
Autres	148	31				179
Total	4 900	33	0	0	- 26	4 907

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur

la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis
Coût du capital	9,00 %	9,00 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 304	- 213
Effet de la baisse de 1 % des flux futurs	- 46	- 32

NOTE 19 - PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31.12.2017	31.12.2016
Vie	125 400	123 748
Non vie	4 066	3 779
Unités de compte	22 191	17 922
Autres	455	446
Total	152 112	145 895
Dont participation aux bénéfices différée passive	17 201	15 739
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	428	422
Provisions techniques nettes	151 684	145 473

Le résultat des activités d'assurance peut être apprécié dans la note 28.

NOTE 20 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

20a - Provisions

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2017
Provisions pour risques	457	389	- 45	- 110	6	697
Sur engagements par signature	169	65	- 3	- 58	1	174
Sur engagements de financement et de garantie	11	0	0	- 6	1	6
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	53	13	- 3	- 13	0	49
Provisions pour litiges	112	63	- 35	- 25	31	146
Provisions pour risques sur créances diverses	112	248	- 4	- 8	- 26	322
Autres provisions	1 270	446	- 246	- 210	- 18	1 242
Provision pour épargne logement	241	13	0	- 25	1	230
Provisions pour éventualité diverses	609	315	- 227	- 158	107	646
Autres provisions	420	118	- 19	- 27	- 126	366
Provisions pour engagements de retraite	1 785	109	- 40	- 15	- 74	1 765
Total	3 512	944	- 331	- 335	- 86	3 704

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques	384	194	- 37	- 103	19	457
Sur engagements par signature	159	75	- 12	- 55	2	169
Sur engagements de financement et de garantie	8	3	- 1	- 1	2	11
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	42	24	- 1	- 13	1	53
Provisions pour litiges	98	38	- 19	- 19	14	112
Provisions pour risques sur créances diverses	77	54	- 4	- 15	0	112
Autres provisions	1 149	414	- 211	- 69	- 13	1 270
Provision pour épargne logement	200	42	0	- 1	0	241
Provisions pour éventualité diverses	579	260	- 197	- 30	- 3	609
Autres provisions	370	112	- 14	- 38	- 10	420
Provisions pour engagements de retraite	1 485	78	- 50	- 6	278	1 785
Total	3 018	686	- 298	- 178	284	3 512

Tableau des provisions PEL/CEL

	0 - 4 ans	4 - 10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	6 893	19 626	14 774	41 292
Montant des provisions sur PEL	14	110	84	207
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				- 1 648
Montant des provisions sur CEL				17
Dotations provisions EL				- 13
Reprises provisions EL				25
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				- 72
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				5

Dépôts PEL hors gamme Capital

Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.2017
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 182	55	- 32	- 55	1 150
Compléments de retraite	335	20	- 19	6	342
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	173	21	- 4	2	192
Total comptabilisé	1 690	96	- 55	- 47	1 684
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	31	6	0	- 26	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	31	6	0	- 26	11
Autres engagements	64	7	0	- 1	70
Total comptabilisé	64	7	0	- 1	70
Total	1 785	109	- 55	- 74	1 765

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations ⁽¹⁾	31.12.2016
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	1 025	48	- 36	145	1 182
Compléments de retraite	215	21	- 13	112	335
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	164	7	- 4	6	173
Total comptabilisé	1 404	76	- 53	263	1 690
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	15	2	0	14	31
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	15	2	0	14	31
Autres engagements	66	0	- 3	1	64
Total comptabilisé	66	0	- 3	1	64
Total	1 485	78	- 56	278	1 785

⁽¹⁾ Concerne principalement le repositionnement des indemnités couvertes par des contrats internes (reclassement des provisions techniques vers les engagements de retraite).

Régime à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,20 % à 1,54 %	1,20 % à 1,84 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,66 % à 3,26 %	2,00 % à 2,19 %

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2016	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2017
Engagements	1 693	20	72	-1	0	-14	0	-67	0	-3	1700
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	511	6	0	0	19	0	21	-7	0	0	550
Provision	1 182	14	72	-1	-19	-14	-21	-60	0	-3	1 150

Variation de la dette actuarielle	31.12.2015	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2016
Engagements	1 497	30	66	0	0	-5	163	-65	0	7	1693
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	472	10	0	0	14	0	8	-9	0	16	511
Provision	1 025	20	66	0	-14	-5	155	-56	0	-9	1 182

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 103 M€ / une augmentation de 116 M€ de l'engagement.

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2017
Juste valeur des actifs du régime	1 105	9	10	55	-54	0	0	1 125

Variations de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2015	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Effet des variations de change	Autres (regroupements d'entreprise, liquidation)	31.12.2016
Juste valeur des actifs du régime	1 036	7	39	49	-43	0	16	1 105

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2017			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	69 %	17 %	0 %	9 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	70 %	17 %	2 %	11 %

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	73 %	20 %	0 %	1 %
Actifs non cotés sur un marché actif	1 %	0 %	2 %	3 %
Total	74 %	20 %	2 %	4 %

Engagements de retraite à prestations définies	Duration moyenne*
Indemnités de fin de carrière	16,72

* Hors entités étrangères du groupe CM11.

20b - Passifs éventuels

Néant

NOTE 21 - DETTES SUBORDONNÉES

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes subordonnées	9 169	7 184
Emprunts participatifs	25	27
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 242	1 249
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	117	84
Total	10 553	8 544

Principales dettes subordonnées

En millions d'euros	Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	décembre-11	1 000	992	décembre-18
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	octobre-10	1 000	913	octobre-20
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mai-14	1 000	994	mai-24
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	septembre-15	1 000	1 000	septembre-25
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-16	1 000	1 000	mars-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-16	700	700	novembre-26
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	mars-17	500	500	mars-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	novembre-17	500	500	novembre-27
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	décembre-04	750	726	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	février-05	250	250	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	avril-05	-	-	Indéterminée
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSSDI	octobre-08	700	-	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSSDI	janvier-04	150	136	Indéterminée
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	mars-14	119	119	06/27/26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-14	55	55	12/22/26
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-15	50	50	décembre-30
Crédit Mutuel Nord Europe	TSR	décembre-16	300	300	septembre-26
Crédit Mutuel Arkéa	TSSDI	juillet-04	97	97	Indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	septembre-08	300	42	septembre-18
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	juin-16	500	498	juin-16
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	février-17	500	497	février-29
Crédit Mutuel Arkéa	TSR	octobre-17	500	496	octobre-29

NOTE 22 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

22a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2017	31.12.2016
. Capital et réserves liées au capital	10 083	10 023
- Capital	10 052	9 992
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	31	31
. Réserves consolidées	37 368	34 390
- Réserve légale	0	0
- Réserves statutaires et contractuelles	0	0
- Réserves réglementées	11	11
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	37 235	34 251
- Report à nouveau	122	128
Total	47 451	44 413

22b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2017	31.12.2016
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	2 365	2 226
- dérivés de couverture (CFH)	- 14	- 54
- Autres	- 410	- 298
Total	1 941	1 874

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflét.

22 c - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31.12.2017	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves OCI	PNB
Groupe Cofidis	70,60 %	62	469	0	12 592	220	0	1 254

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

31.12.2016	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves OCI	PNB
Groupe CIC	1,12 %	13	138	3	269 316	1 361	255	4 985
Groupe Cofidis	45,37 %	80	625	16	12 059	186	- 2	1 211
Targobank Espagne	48,98 %	- 70	92	0	2 511	- 144	0	62

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

NOTE 23 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 323	1 464
Engagements en faveur de la clientèle	74 347	70 842
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 393	2 696
Engagements d'ordre de la clientèle	20 471	19 392
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	1 867	348
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés	28 100	28 374
Engagements reçus de la clientèle	0	56
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés	50 240	47 339
Engagements reçus de la clientèle	55 755	51 655
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	1 914	2 288
Titres et valeurs donnés en pension		
Actifs donnés en pension	38 576	38 146
Passifs associés	38 719	39 107
Autres actifs donnés en garantie de passif		
Titres prêtés	470	270
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 316	7 117
Total	6 786	7 387

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 24 - INTÉRÊTS ET PRODUITS/CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Établissements de crédit & banques centrales	453	- 471	431	- 481
. Clientèle	14 976	- 6 055	15 440	- 6 372
- dont location financement et location simple	3 835	- 3 382	3 581	- 3 177
. Instruments dérivés de couverture	2 865	- 3 400	1 978	- 2 528
. Actifs financiers disponibles à la vente	697		650	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	113		184	
. Dettes représentées par un titre		- 2 033		- 2 383
. Dettes subordonnées		- 21		- 20
Total	19 104	- 11 980	18 683	- 11 784
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>16 239</i>	<i>- 8 580</i>	<i>16 705</i>	<i>- 9 256</i>
<i>Dont intérêts courus sur actifs financiers dépréciés</i>	<i>317</i>		<i>298</i>	
<i>Dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		<i>- 8 580</i>		<i>- 9 256</i>

NOTE 25 - COMMISSIONS

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	21	- 17	19	- 13
Clientèle	2 003	- 30	1 869	- 30
Titres	1 029	- 45	939	- 66
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>682</i>		<i>621</i>	
Instruments dérivés	10	- 5	11	- 5
Change	27	- 2	27	- 2
Engagements de financement et de garantie	92	- 7	123	- 10
Prestations de services	2 580	- 1 423	2 354	- 1 277
Total	5 762	- 1 529	5 342	- 1 403

NOTE 26 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de transaction	417	526
Instruments à la juste valeur sur option	463	400
Inefficacité des couvertures	- 34	8
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 34	8
. Variations de juste valeur des éléments couverts	- 411	- 458
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	377	466
Résultat de change	84	55
Total des variations de juste valeur	930	989
<i>dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché : 648 millions d'euros au 31 décembre 2017.</i>		

NOTE 27 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2017			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		275	0	275
. Actions et autres titres à revenu variable	98	180	142	420
. Titres immobilisés ⁽¹⁾	64	40	- 224	- 120
. Autres	0	- 1	0	- 1
Total	162	494	- 82	574

(1) Comprend le résultat de la session des titres VISA.

	31.12.2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		235	0	235
. Actions et autres titres à revenu variable	95	- 7	- 12	76
. Titres immobilisés	44	541	- 13	572
. Autres	0	0	0	0
Total	139	769	- 25	883

NOTE 28 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2017	31.12.2016
Produits des autres activités		
. Contrats d'assurance	21 853	20 990
. Immeubles de placement :	16	8
- reprises de provisions/amortissements	3	4
- plus values de cession	13	4
. Charges refacturées	101	100
. Autres produits	2 464	2 250
Sous-total	24 434	23 348
Charges des autres activités		
. Contrats d'assurance	- 18 280	- 17 874
. Immeubles de placement :	- 72	- 71
- dotations aux provisions/amortissements	- 65	- 67
- moins values de cession	- 7	- 4
. Autres charges	- 1 194	- 1 289
Sous-total	- 19 546	- 19 234
Total net des autres produits et charges	4 888	4 114

Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2017	31.12.2016
Primes acquises	15 787	15 969
Charges des prestations	- 8 815	- 8 368
Variations des provisions	- 3 334	- 3 962
Autres charges et produits techniques et non techniques	- 5 251	- 4 665
Produits nets des placements	5 188	4 142
Total	3 575	3 116

NOTE 29 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	- 6 436	- 6 184
Autres charges	- 4 633	- 4 491
Total	- 11 069	- 10 675

29a - Charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	- 3 956	- 3 833
Charges sociales	- 1 567	- 1 521
Avantages du personnel à court terme	- 2	- 2
Intéressement et participation des salariés	- 458	- 390
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 447	- 436
Autres	- 6	- 2
Total	- 6 436	- 6 184

Effectifs moyens

	31.12.2017	31.12.2016
Techniciens de la banque	48 486	48 623
Cadres	33 691	33 034
Total	82 177	81 657
Dont France	67 507	67 187
Dont étranger	14 670	14 470

29b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts, taxes et contributions réglementaires	- 554	- 552
Services extérieurs	- 3 257	- 3 049
Autres charges diverses	- 182	- 169
Total	- 3 992	- 3 770

29c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements :	- 631	- 626
- immobilisations corporelles	- 478	- 465
- immobilisations incorporelles	- 153	- 161
Dépréciations :	- 10	- 95
- immobilisations corporelles	1	0
- immobilisations incorporelles	- 11	- 95
Total	- 641	- 721

NOTE 30 - COÛT DU RISQUE

31.12.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	16	0	- 1	2	17
Clientèle	- 2 191	2 352	- 943	- 375	197	- 960
. Location financement	- 66	80	- 27	- 8	5	- 16
. Autres - clientèle	- 2 125	2 272	- 916	- 367	192	- 944
Sous total	- 2 191	2 368	- 943	- 376	199	- 943
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 12	5	0	0	0	- 7
Actifs financiers disponibles à la vente	- 2	9	- 2	- 12	6	- 1
Autres	- 110	106	- 10	0	0	- 14
Total	- 2 315	2 488	- 955	- 388	205	- 965

31.12.2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Établissements de crédit	0	9	0	- 1	0	8
Clientèle	- 1 821	1 956	- 915	- 322	165	- 937
. Location financement	- 29	28	- 11	- 5	0	- 17
. Autres - clientèle	- 1 792	1 928	- 904	- 317	165	- 920
Sous total	- 1 821	1 965	- 915	- 323	165	- 929
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	- 3	4	- 4	- 16	17	- 2
Autres	- 89	91	- 6	- 2	0	- 6
Total	- 1 913	2 060	- 925	- 341	182	- 937

NOTE 31 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	13
. Moins-values de cession	- 24	- 17
. Plus-values de cession	30	30
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	- 3	30
Total	3	43

NOTE 32 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 15	- 187
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
Total	- 15	- 187

NOTE 33 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt exigible	- 2 284	- 1 746
Charge d'impôt différé	- 41	54
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 1	- 3
Total	- 2 326	- 1 695

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'impôt théorique	34,45 %	34,43 %
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	- 1,19 %	- 1,03 %
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	- 0,19 %	- 3,26 %
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 0,77 %	0,55 %
Impact du <i>carry back</i>	- 0,11 %	- 0,22 %
Décalages permanents	0,68 %	1,66 %
Autres	7,92 %	1,32 %
Taux d'impôt effectif	40,79 %	33,45 %
Résultat taxable	5 702	5 068
Charge d'impôt	- 2 326	- 1 695

La surtaxe exceptionnelle d'impôts sur les sociétés inscrite dans la loi de Finances rectificative 2017 (337 M€ pour le Groupe) représente les 3/4 de la rubrique «Autres» sur l'exercice.

3. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

NOTE 34 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2017 Mouvements	31.12.2016 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 109	- 65
Sous-total	- 109	- 65
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 97	- 262
Autres mouvements	203	186
Sous-total	106	- 76
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	40	11
Sous-total	40	11
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	34	- 138
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	- 1
Total	68	- 269

NOTE 35 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	- 109	0	- 109	- 65	0	- 65
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	160	- 55	105	- 116	40	- 76
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	54	- 13	41	17	- 6	11
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	63	- 22	41	- 206	68	- 138
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 3	0	- 3	- 1	0	- 1
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	165	- 90	75	- 371	102	- 269

4. NOTE RELATIVE AUX INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- des véhicules de titrisation (SPV) pour des montants limités ;
- des financements d'actifs : le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

- des organismes de placement collectif ou fonds : le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, il est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées par le groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

31.12.2017	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ^(*)	Autres entités structurées ^(**)
Total bilan	178	24 854	2 237
Valeur comptable des actifs financiers ⁽¹⁾	48	10 857	954
Valeur comptable des passifs financiers ⁽¹⁾	0	0	0
Exposition maximale au risque de perte	33	649	0

(1) Valeur comptable des actifs que l'entité qui publie comptabilise vis-à-vis de ces entités structurées.

(*) Il s'agit principalement d'OPCVM dont le groupe assure la gestion.

(**) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

5. INFORMATION SECTORIELLE

RÉPARTITION DU BILAN PAR ACTIVITÉS

En millions d'euros	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Total	Inter activités	Total
2017	980 056	183 458	76 589	29 840	96 049	1 365 992	- 552 794	813 198
Total bilan	71,7 %	13,4 %	5,6 %	2,2 %	7,0 %	100 %		
2016	950 280	176 477	163 047	31 187	21 384	1 342 375	- 548 853	793 522
Total bilan	70,8 %	13,1 %	12,1 %	2,3 %	1,6 %	100 %		

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ACTIVITÉS

31.12.2017	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	12 846	2 374	1 152	829	1 458	- 911	17 748
Frais généraux	- 8 684	- 690	- 378	- 571	- 1 657	911	- 11 069
Résultat brut d'exploitation	4 162	1 684	774	258	- 199	0	6 679
Coût du risque	- 942	0	- 7	- 8	- 8		- 965
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	- 11	22	0	6	- 373		- 356
Résultat avant impôts	3 209	1 706	767	256	- 580		5 358
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 156	- 710	- 159	- 54	- 225		- 2 304
Résultat net comptable	2 053	996	608	202	- 805		3 054
Intérêts minoritaires	62	0	- 1	13	2		76
Résultat net part du groupe	1 991	996	609	189	- 807		2 978

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

31.12.2016	Banque de détail	Assurance	Banque grandes entreprises / Banque d'investissement	Gestion d'actifs/ Banque privée	Autres	Inter activités	Total
Produit net bancaire	12 354	2 047	1 089	769	1 412	- 847	16 824
Frais généraux	- 8 394	- 664	- 354	- 559	- 1 551	847	- 10 675
Résultat brut d'exploitation	3 960	1 383	735	210	- 139	0	6 149
Coût du risque	- 913	0	- 15	- 4	- 5		- 937
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	25	35	0	21	- 364		- 283
Résultat avant impôts	3 072	1 418	720	227	- 508		4 929
Impôt sur les sociétés et autres	- 1 109	- 440	- 182	- 79	159		- 1 651
Résultat net comptable	1 963	978	538	148	- 349		3 278
Intérêts minoritaires	19	2	5	7	- 8		25
Résultat net part du groupe	1 944	976	533	141	- 341		3 253

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

RÉPARTITION DU BILAN PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

ACTIF	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Caisses, Banques centrales	57 828	5 907	989	64 724	58 946	6 596	2 483	68 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	64 838	2 525	1 466	68 829	56 469	1 633	840	58 942
Instruments dérivés de couverture	3 797	9	4	3 810	5 103	7	5	5 115
Actifs financiers disponible à la vente	138 467	7 221	3 871	149 559	141 593	8 662	3 393	153 648
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 141	1 658	867	43 666	39 985	2 270	825	43 080
Prêts et créances sur la clientèle	387 832	41 870	5 324	435 026	368 413	38 968	7 671	415 052
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 407	49	0	11 456	12 800	47	1	12 848
Participations dans les entreprises MEE	541	125	676	1 342	671	459	646	1 776

PASSIF	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Banques centrales	285	0	0	285	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 206	154	185	10 545	12 210	281	214	12 705
Instruments dérivés de couverture	3 661	115	1	3 777	5 437	173	9	5 619
Dettes envers les établissements de crédit	51 803	(4 068)	4 981	52 716	53 927	(5 539)	7 279	55 667
Dettes envers la clientèle	324 450	49 027	699	374 176	307 603	49 244	1 348	358 195
Dettes représentées par un titre	121 564	2 662	5 832	130 058	122 814	3 288	5 576	131 678

RÉPARTITION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	31.12.2017				31.12.2016			
	France	Europe hors France	Autres pays	Total	France	Europe hors France	Autres pays	Total
Produit net bancaire	14 445	3 130	173	17 748	13 828	2 783	213	16 824
Frais généraux	- 9 026	- 1 952	- 91	- 11 069	- 8 639	- 1 916	- 120	- 10 675
Résultat brut d'exploitation	5 419	1 178	82	6 679	5 189	867	93	6 149
Coût du risque	- 626	- 350	11	- 965	- 599	- 331	- 7	- 937
Gains sur autres actifs*	- 439	0	83	- 356	- 270	- 111	98	- 283
Résultat avant impôts	4 354	828	176	5 358	4 320	425	184	4 929
Résultat net global	2 328	565	161	3 054	2 903	213	162	3 278
Résultat net part du groupe	2 296	524	158	2 978	2 870	226	157	3 253

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE I.1 - HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI OU AU COÛT AU BILAN

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2017. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2017					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	506 116	490 148	15 968	11 860	54 911	439 345
Prêts et créances sur établissements de crédit	43 384	43 667	- 283	0	43 382	2
- Titres de dettes	289	289	0	0	289	0
- Prêts et avances	43 094	43 377	- 283	0	43 092	2
Prêts et créances à la clientèle	448 964	435 025	13 939	60	9 561	439 343
- Titres de dettes	304	309	- 4	60	18	226
- Prêts et avances	448 660	434 717	13 943	0	9 543	439 116
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 768	11 456	2 312	11 800	1 968	0
Passifs	575 899	567 503	- 8 395	0	345 464	229 478
Dettes envers les établissements de crédit	53 123	52 716	- 407	0	53 123	0
Dettes envers la clientèle	376 364	374 176	- 2 187	0	148 796	227 567
Dettes représentées par un titre	134 794	130 058	- 4 737	0	132 884	1 910
Dettes subordonnées	11 618	10 553	- 1 065	0	10 660	0

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

	31.12.2016					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	494 621	470 980	23 641	13 318	53 766	427 537
Prêts et créances sur établissements de crédit	42 550	43 080	- 530	44	42 505	1
- Titres de dettes	489	489	0	44	444	1
- Prêts et avances	42 061	42 591	- 530	0	42 061	0
Prêts et créances à la clientèle	437 464	415 052	22 412	91	9 837	427 536
- Titres de dettes	339	340	- 1	91	14	234
- Prêts et avances	437 125	414 712	22 413	0	9 823	427 302
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 607	12 848	1 759	13 183	1 424	0
Passifs	565 264	554 084	- 11 180	965	334 949	229 350
Dettes envers les établissements de crédit	56 956	55 667	- 1 289	0	56 956	0
Dettes envers la clientèle	361 026	358 195	- 2 831	0	131 676	229 350
Dettes représentées par un titre	138 166	131 678	- 6 488	0	138 166	0
Dettes subordonnées	9 116	8 544	- 572	965	8 151	0

NOTE I.2 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser 149 millions d'euros hors groupe Crédit Mutuel.

NOTE I.3 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

	31.12.2017 Entités consolidées par mise en équivalence	31.12.2016 Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit	859	759
<i>dont comptes ordinaires</i>	29	0
Prêts et créances à la clientèle	90	4
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	52
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs divers	3	40
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	9	0
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	29	51
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Intérêts reçus	9	9
Intérêts versés	0	0
Commissions reçues	5	7
Commissions versées	0	-20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	27	44
Autres produits et charges	12	9
PNB	53	49
Frais généraux	10	9
Engagements de financement donnés	470	390
Engagements de garantie donnés	0	0
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0

NOTE I.4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Réintégration sociale	Avantages en nature	Total
Principaux dirigeants*	1 035	-	14	17	1 066
Rappel 2016**	1 367	-	16	18	1 401

* Directeur général, directeur général adjoint.

** Président, Directeur général, Directeur général adjoint (à compter du 21 mars 2016).

NOTE I5 - EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

I] Expositions au risque souverain grec

Le groupe ne détient pas d'exposition au risque souverain grec au 31.12.2017.

II] Autres expositions souveraines relatives aux PIIGS

II-1] Autres pays bénéficiant d'un plan de soutien

EXPOSITION NETTE EN M€ - BANCASSURANCE	Portugal	Irlande
31.12.2017		
Actifs à la juste valeur par résultat	8	0
Actifs disponibles à la vente	452	140
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Total	460	140
31.12.2016		
Actifs à la juste valeur par résultat	31	0
Actifs disponibles à la vente	668	179
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Total	699	179

II-2] Espagne - Italie

EXPOSITION NETTE EN M€ - BANCAIRE UNIQUEMENT	Espagne	Italie
31.12.2017		
Actifs à la juste valeur par résultat	42	98
Actifs disponibles à la vente	571	964
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Total	613	1062
31.12.2016		
Actifs à la juste valeur par résultat	35	353
Actifs disponibles à la vente	748	1 459
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Total	783	1 812

NOTE I.6 - PAIEMENTS FONDÉS EN ACTIONS

La norme IFRS 2 traite des transactions dont les paiements sont fondés sur des actions, notamment vis à vis de membres du personnel en contrepartie des services rendus. Sont exclues du champ d'application, les transactions par lesquelles l'entreprise acquiert des biens représentatifs d'actifs nets lors de regroupements d'entreprises, couvertes par la norme IFRS 3 ainsi que certaines transactions couvertes par les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers (contrats d'achat et de vente d'actifs non financiers)

La norme IFRS 2 définit trois catégories de transactions dont le paiement est fondé sur des actions :

- les transactions réglées en instruments de capitaux propres de l'entité (comme par exemple des actions ou des options sur actions) ;
- les transactions réglées en trésorerie par lesquelles l'entité acquiert des biens ou services en encourant un passif représentant l'obligation de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs au fournisseur de ces biens

ou services, à hauteur de montants basés sur le prix (ou la valeur) des actions de l'entité ou de tout autre instrument de capitaux propres ; et

- les transactions réglées, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie, le choix étant laissé, selon les accords, à l'entité ou au fournisseur de biens ou de services

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits, au compte de résultat et ce tant que la dette n'est pas réglée.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

AU 31.12.2017	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Equity settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	15/10/2015	18/09/2015	01/04/2014	09/03/2017	30/06/2015	14/02/2012	15/04/2013
Période d'exercice	T1 2018 / T1 2020	S1 2019	Du T4 2016 au T3 2017	09/03/2018	T4 2020	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans	
Impact résultat 2017	-1,8	-2,6	3,3	-1,6	1,0	-0,3	-0,3
Dettes au bilan	10,1	7,1	0,0		18,4	3,8	3,5
Impact résultat 2016	-3,1	-2,1	-1,2	0,0	-1,4	-0,1	-0,1
Dettes au bilan	11,9	4,8	3,3		19,5	3,5	3,2

AU 31.12.2017	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled	Cash settled
Date d'attribution	01/04/2014	16/09/2015	16/09/2016	29/11/2017	12/07/2017	30/11/2017	04/09/2017
Période d'exercice	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans			T1 2021	T3 2020	T1 2020 / T1 2023	Minimum 2 ans à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans
Impact résultat 2017	-0,4	-0,8	-2,4	-1,5	-0,4	0,0	-0,8
Dettes au bilan	5,5	5,4	3,0	5,1	0,4	1,4	0,8
Impact résultat 2016	-0,5	-3,8	-0,6				
Dettes au bilan	5,0	4,6	0,6				

NOTE I7 - HONORAIRES CAC

montants en millions d'euros HT	31.12.2017			
	ERNST & YOUNG et Autres		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	4,30	89 %	3,75	93 %
Services autres que la certification des comptes*	0,55	11 %	0,28	7 %
Total	4,85	100 %	4,03	100 %
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	2,29		3,75	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	0,20		0,28	

* Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2017 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE CRÉDIT MUTUEL
Exercice clos le 31 décembre 2017

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8 320 000
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable –438 476 913 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

À l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tel que cela est décrit dans la note I-3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et des méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (note I-3 « Principes et méthodes comptables » et notes II 1a, II-8a, II-9, II-10, II-20a et II-30 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (note I-2 « Principes et méthodes de consolidation » et notes II-15a, II-18 et II-32 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales

hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.

- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note I-3 « Principes et méthodes comptables » et note II-20a de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

VÉRIFICATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 avril 2018

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Pierre Masieri

ERNST & YOUNG ET AUTRES
Olivier Durand

TOUT SAVOIR SUR LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL :
www.creditmutuel.com



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88- 90, rue Cardinet - 75847 Paris Cedex 17

Tél. : 01 53 48 87 94

www.creditmutuel.com

Communication institutionnelle

Photos : Crédit Mutuel - Getty Images